



## COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Conseil Communautaire du 12 juin 2025 – 19h00

Salle communale « Bernard HOSTI » à Hindlingen

Sous la Présidence de Fabien ULMANN, Président,

sur convocation en date du 06 juin 2025

### Liste des délibérations

1<sup>ère</sup> partie publiée le 25 juin 2025

2<sup>ème</sup> partie/fin publiée le 27 juin 2025

#### SECRETAIRE DE SEANCE

M. Nicolas HOLLEVILLE est désigné secrétaire de séance.

#### DELIBERATION N° C20250601

Approbation ajout aux délégations de pouvoir au BUREAU

*Vote : 46 pour, 6 contre, 0 abstention*

#### DELIBERATION N° C20250602

Approbation renouvellement de la ligne de trésorerie au budget Principal

*Vote : 48 pour, 4 contre, 1 abstention*

#### DELIBERATION N° C20250603

Approbation décisions modificatives aux budgets Principal & annexe produits résiduels (OM)

*Vote : 50 pour, 2 contre, 1 abstention*

#### DELIBERATION N° C20250604

Approbation de l'engagement de la CCSAL au Plan Herbe Sud Alsace

*Vote : 45 pour, 3 contre, 5 abstentions*

#### DELIBERATION N° C20250407

Approbation de la nouvelle grille tarifaire de l'assainissement collectif applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2025

*Vote : 36 pour, 10 contre, 7 abstentions*

#### DELIBERATION N° C20250608

Approbation engagement des travaux d'assainissement – rue de Moos au sein de la commune de Seppois-le-Haut

*Vote : 39 pour, 7 contre, 7 abstentions*

#### DELIBERATION N° C20250609

Approbation créations de postes permanents

*Vote : 45 pour, 4 contre, 4 abstentions*

#### DELIBERATION N° C20250610

Approbation créations de postes non permanents

*Vote : 44 pour, 5 contre, 3 abstentions, 1 non-votant*

#### DELIBERATION N° C20250612

Approbation autorisation organisation du salon du livre et de la jeunesse & approbation du plan de financement

*Vote : 45 pour, 8 contre, 0 abstention*

**DELIBERATION N° C20250613**

Avis sur un projet de micro-crèche à Gommersdorf dans le cadre de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant

*Vote : 49 pour, 2 contre, 2 abstentions*

**PUBLICATION DU 27 JUIN 2025**

**DELIBERATION N° C20250605**

Approbation engagement du projet de charte Air Santé de Haute-Alsace

*Vote : 48 pour, 3 contre, 2 abstentions*

**DELIBERATION N° C20250611**

Recrutement d'un poste de vacataire du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 décembre 2025

*Vote : 44 pour, 7 contre, 2 abstentions*

**DELIBERATION N° C20250614**

Contrat de canal – convention financière 2025 avec VNF

*Vote : 47 pour, 4 contre, 2 abstentions*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN  
Arrondissement d'ALTKIRCH  
Nombre de membres élus : 59  
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 12 juin 2025 – 19h00**

*Approbation ajout aux délégations de pouvoir au BUREAU*

*Délibération n° C20250601*

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 06 juin 2025

Sont présents 44 membres titulaires  
Sont absents 15 membres  
- Dont suppléés : 02  
- Dont représentés : 06

Votants : 52  
- Dont « pour » : 46  
- Dont « contre » : 06  
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	ULMANN Fabien
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	WIES Joël
BRETTEEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
	MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X		
PFETTERHOUSE	FRISCH <i>Procuration</i>	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	FRISCH Jean-Rodolphe
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	WIES <i>Procuration</i>	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M		X		

**DELIBERATION N° C20250601**  
**ADMINISTRATION GENERALE**  
**APPROBATION AJOUT AUX DELEGATIONS DE POUVOIR AU BUREAU**

Le Conseil Communautaire,

Vu code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2021, portant extension des compétences de la Communauté de communes Sud Alsace Largue et approbation des statuts modifiés, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° C20241001 en séance du Conseil communautaire du 04 octobre 2024, portant élection du Président de la Communauté de communes Sud Alsace Largue ;

Vu la délibération n° C20241002 en séance du Conseil communautaire du 04 octobre 2024, portant fixation du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C20241003 en séance du Conseil communautaire du 04 octobre 2024, portant élection des Vice-Présidents ;

Vu la délibération n° C20241004 en séance du Conseil communautaire du 04 octobre 2024, portant élection des autres membres du Bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C20241002B en séance du Conseil communautaire du 24 octobre 2024, portant délégations de pouvoir au Bureau ;

Considérant que ladite délibération nécessite d'y apporter un ajout dans le cadre des compétences de l'autorité organisatrice du jeune enfant ;

Considérant que le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;



- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

**DECIDE**

- 1. D'ABROGER la délibération n°C20241002B du Conseil communautaire du 24 octobre 2024, portant sur les délégations de pouvoir au Bureau ;**
- 2. D'INSTAURER cet ajout aux délégations de pouvoir au Bureau telles que présentées ;**
- 3. DE CHARGER le Bureau, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :**

Compétences	Délégation de pouvoir au Bureau
COMMANDE PUBLIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures, de services d'un montant égal ou supérieur à 214 000 euros hors taxes et inférieur à 1 000 000 d'euros hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.</li> <li>- Prendre toute décision concernant la constitution de groupement de commande dans le cadre d'achats mutualisés.</li> </ul>
FINANCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De procéder à la réalisation des emprunts, dans la limite d'un montant supérieur à 300 000 euros et inférieur ou égal à 1 000 000 d'euros, destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article et de passer à cet effet, les actes nécessaires.</li> <li>- De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant autorisé supérieur à 200 000 euros et inférieur ou égal à 600 000 euros.</li> <li>- D'allouer par la communauté de communes Sud Alsace Largue : l'octroi de subventions : répartition des subventions et des aides accordées par la collectivité et dont les modalités de répartition n'ont pas fait l'objet d'une fixation par le conseil communautaire dans la limite d'un montant de 5 000 euros par opération et n'impactant pas les crédits inscrits au chapitre du budget.</li> </ul>
FONCIER	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers à compter de 10 000 euros jusqu'à 100 000 euros.</li> </ul>

JURIDIQUE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Conclure les conventions d'occupation du domaine public communautaire, dont le montant annuel de redevance compris entre 10 000 euros jusqu'à 100 000 euros.</li><li>- De conclure les conventions portant sur les servitudes et de fixer le montant d'indemnisation compris entre 10 000 euros et 100 000 euros.</li><li>- De conclure les conventions portant sur les servitudes de passage et d'entretien privé portant sur l'établissement de canalisations publiques d'assainissement et de fixer le montant de l'indemnisation de la servitude d'un montant compris entre 10 000 euros et 50 000 euros.</li><li>- d'émettre un avis sur les projets de création/d'extension et de modification de structures d'accueil destinées aux jeunes enfants dans le cadre des compétences de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.</li></ul>
-----------	---

**4. DIT que la présente délibération s'appliquera et sera rendue exécutoire à compter de sa publication.**

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



**SEANCE du 12 juin 2025 – 19h00**

*Approbation renouvellement de la ligne de Trésorerie*

*Délibération n° C20250602*

Département du HAUT-RHIN  
Arrondissement d'ALTKIRCH  
Nombre de membres élus : 59  
Membres en fonction : 59

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 06 juin 2025

Sont présents 45 membres titulaires  
Sont absents 14 membres  
- Dont suppléés : 02  
- Dont représentés : 06

Votants : 53  
- Dont « pour » : 48  
- Dont « contre » : 04  
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	ULMANN Fabien
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	WIES Joël
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH <i>Procuration</i>	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	FRISCH Jean-Rodolphe
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
ROMAGNY	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
	LEWEK	Denis	Titulaire/M			X	



SAINT-COSME	WIES <i>Procuration</i>	Joël	Titulaire/M	X		
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X		
SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Marline	Titulaire/A			X
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M		X	

**DELIBERATION N° C20250602**  
**FINANCES/BUDGET**  
**APPROBATION RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE**

Vu l'échéance au 04 juillet 2025 de la ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour un montant de 2 000 000 euros ;

Considérant que les budgets annexes de la Communauté de communes Sud Alsace Largue disposent de leur propre ligne de trésorerie ;

Le Vice-Président en charge des finances propose de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour un an, permettant de débloquer un montant de 1 300 000 euros sur 12 mois, soit du 05 juillet 2025 au 04 juillet 2026 ;

Les caractéristiques de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

Montant	1 300 000€
Durée	12 mois renouvelable
Taux d'intérêt	€STR + marge de 0,95% (€str du 20.05.2025 : 2,17%) Si l'€str est négatif, il sera réputé à zéro, soit à ce jour, un taux indicatif de 3,12%
Paiement des intérêts	Chaque trimestre civil par débit d'office
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	1 300€ prélevée une seule fois
Commission de mouvement	Néant
Commission de non-utilisation	0,10% annuel – calculée trimestriellement en fonction du montant non utilisé

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie du budget Principal tel que présenté, auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour une année, soit du 05 juillet 2025 au 04 juillet 2026 ;
- d'autoriser le Président à signer le contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie selon les conditions présentées ci-dessus.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 48 voix pour, 04 voix contre et 01 abstention :**

- **APPROUVE** le renouvellement de la ligne de trésorerie du budget Principal tel que présenté, auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe pour une année, soit du 05 juillet 2025 au 04 juillet 2026 ;
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie selon les conditions présentées ci-dessus.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



Département du HAUT-RHIN  
Arrondissement d'ALTKIRCH  
Nombre de membres élus : 59  
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 12 juin 2025 – 19h00**

*Décisions modificatives*  
Délibération n° C20250603

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 06 juin 2025

Sont présents 45 membres titulaires  
Sont absents 14 membres  
- Dont suppléés : 02  
- Dont représentés : 06

Votants : 53  
- Dont « pour » : 50  
- Dont « contre » : 02  
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	ULMANN Fabien
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	WIES Joël
BRETTEEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	FRISCH <i>Procuration</i>	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	FRISCH Jean-Rodolphe
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M			X	

SAINT-COSME	WIES <b>Procuration</b>	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <b>Procuration</b>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <b>Procuration</b>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M		X		

## DELIBERATION N° C20250603

### FINANCES/BUDGET

### **DECISIONS MODIFICATIVES N°01/2025 au BUDGET PRINCIPAL & N°01/2025 au BUDGET ANNEXE PRODUITS RESIDUELS « BOM »**

Le Président rappelle au Conseil communautaire que les décisions budgétaires modificatives permettent d'ajuster des crédits qui n'auraient pas été prévus initialement au budget primitif de l'année en cours ;

Considérant que les décisions modificatives doivent être soumises au Conseil communautaire par délibération ;

Considérant la nécessité de réajuster des crédits budgétaires ;

Le Président soumet au Conseil communautaire les décisions modificatives n°01/2025 au budget Principal et n°01/2025 au budget annexe produits résiduels (BOM), selon les écritures comptables comme suit :

#### ❖ **BUDGET PRINCIPAL** :

#### **DM N°01/2025** : ajustement des crédits suite à la modification des bases

00100 - BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°1				
SECTION FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Objet	Dépenses	Recettes
Chap 73	73111	Recettes supplémentaire TFB (+0,13%)		2 504,00
Chap 73	73111	Baisse recettes TFNB (-12,5%) - Exonération des terres agricoles		-58 220,00
Chap 73	73111	Baisse des recettes TAFNB		-4 470,00
Chap 11	617	Baisse des crédits - Etude et recherche	-40 186,00	
	6156	Baisse des crédits - Maintenance	-20 000,00	
		<i>Ajustement des crédits suite à la modification des bases</i>		
		<b>Total de la section fonctionnement</b>	<b>-60 186,00</b>	<b>-60 186,00</b>
SECTION INVESTISSEMENT				
		<b>NEANT</b>		

❖ **BUDGET annexe produits résiduels « BOM » :**

**DM N°01/2025 : opération d'ordre suite à la régularisation de l'inventaire**

00123 - ORDURES MENAGERES - DECISION MODIFICATIVE N°1				
SECTION FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Objet	Dépenses	Recettes
Chap 042	65	Sortie de l'actif - bien détérioré	650,00	
Chap 11	6226	Ajustement du crédit - Honoraires	-650,00	
		Total de la section fonctionnement	0,00	0,00
SECTION INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Objet	Dépenses	Recettes
Chap 041	2131	Régularisation d'une avance INV 2022/2131/CVI	71 850,00	
Chap 041	2381	Régularisation d'une avance B1 - 2021		71 850,00
Chap 040	2183	Sortie de l'actif - bien détérioré		650,00
Chap 21	2183	Ajustement de crédit - Matériel informatique	650,00	
		<i>Opération d'ordre suite à la régularisation de l'inventaire</i>		
		Total de la section investissement	72 500,00	72 500,00

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur ces décisions modificatives n°01/2025 au budget Principal et n°01/2025 au budget annexe produits résiduels (BOM), selon les écritures comptables telles que présentées ci-dessus ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaires et comptable M57 au budget Principal ;

Vu l'instruction budgétaires et comptable M4 au budget annexe produits résiduels « BOM » ;

Vu la présentation et l'exposé du Vice-Président en charge des finances/budget ;

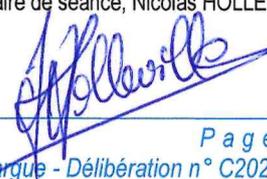
**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 50 voix pour, 02 voix contre et 01 abstention :**

- **ADOpte** les décisions modificatives n°01/2025 au budget Principal et n°01/2025 au budget annexe produits résiduels (BOM), selon les écritures comptables telles que présentées ci-dessus, de l'exercice 2025 ;
- **AUTORISE** le Président à engager toutes démarches et à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
 Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE

**EXTRAIT  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN  
Arrondissement d'ALTKIRCH  
Nombre de membres élus : 59  
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 12 juin 2025 – 19h00**

*Approbation de l'engagement de la CCSAL au Plan Herbe Sud Alsace  
Délibération n° C20250604*

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 06 juin 2025

Sont présents 45 membres titulaires  
Sont absents 14 membres  
- Dont suppléés : 02  
- Dont représentés : 06

Votants : 53  
- Dont « pour » : 45  
- Dont « contre » : 03  
Dont abstentions : 05

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	ULMANN Fabien
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	WIES Joël
BRETTEEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSION	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH <i>Procuration</i>	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	FRISCH Jean-Rodolphe
RETSWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
ROMAGNY	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
	LEWEK	Denis	Titulaire/M			X	



SAINT-COSME	WIES <i>Procuration</i>	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M			X	

**DELIBERATION N° C20250604**  
**ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DE LA CCSAL AU PLAN HERBE®**  
**SUD ALSACE**

Vu la lancement du programme « Plan Herbe® » le 30 juin 2022 par le comité de bassin Rhin-Meuse, et visant à élaborer un nouveau type de projet de territoire, multi-partenarial et spécifique au soutien de l'élevage à l'herbe et des prairies sur les zones à enjeux ;

Depuis 2023, les 4 collectivités du Sud Alsace – à savoir Mulhouse Alsace Agglomération, Saint Louis Agglomération, Communauté de Communes Sundgau et Communauté de Communes Sud Alsace Largue - se sont portées volontaires pour impulser et co-piloter l'animation multi-partenariale aux côtés de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM). Ainsi, elles ont animé un travail de concertation avec les acteurs dont les missions portent sur les thématiques liées à l'élevage, à l'herbe, à l'eau, à la biodiversité...

Ce travail a permis de tracer les contours du **Plan Herbe® Sud Alsace**, intitulé « **Préserver l'eau, l'élevage et les prairies : agissons !** ». Les collectivités se sont fixées les ambitions suivantes :

- Le maintien des surfaces en herbe (prairies permanentes et prairies temporaires) sur le territoire ;
- L'augmentation des surfaces en herbe dans les zones à enjeux (aires d'alimentation de captages et Natura 2000) ;
- L'accompagnement des exploitations d'élevage et de polyculture-élevage pour accéder à des rations majoritairement composées d'herbe ;
- Le maintien des exploitations sur l'ensemble du périmètre et la promotion d'une image renouvelée et attractive de l'élevage à l'herbe ;
- La capitalisation sur la mise en réseau des différents acteurs du Plan Herbe® Sud Alsace.

Ces ambitions se déclinent autour d'un plan d'actions évolutif et révisable annuellement, structuré autour de 4 axes d'actions :

- Axe I : Donner les moyens techniques aux exploitations agricoles de s'adapter et de mieux préserver l'environnement ;
- Axe II : Veiller au maintien des surfaces en herbe dans les zones à forts enjeux ;
- Axe III : Permettre aux exploitations d'élevage d'être pérennes et économiquement viables ;
- Axe IV : Valoriser et communiquer autour des pratiques agricoles vertueuses et du rôle des prairies.

Le Plan Herbe® Sud Alsace se formalise par la **signature d'une Convention cadre de partenariat**, liant les 4 collectivités et l'AERM, pour une durée de 5 ans (2025-2030), à laquelle est annexé le **Plan d'actions** révisable annuellement. Les structures partenaires qui souhaitent être associées au Plan Herbe® Sud Alsace signent quant à elles une **Charte d'engagement**. La signature de la Charte peut se faire au cours des 5 années de la Convention. Les structures partenaires s'engagent à initier et mettre en œuvre des actions pour atteindre les objectifs du Plan Herbe® Sud Alsace.

Chaque année, le plan d'actions sera révisé, validé et engagé budgétairement par chacun des signataires. Les actions inscrites à ce stade dans le plan d'action et concernant la CCSAL font déjà l'objet d'un budget dédié (Paiements pour Services Environnementaux, concours des prairies fleuries...). La signature de la Convention n'implique pas de financements spécifiques supplémentaires pour 2025.

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement/Développement durable du 10 juin 2025 ;

Vu l'exposé du Vice-Président ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'engagement et la participation technique (COPIL) de la CCSAL au Plan Herbe® Sud Alsace ;
- d'approuver la Convention cadre de partenariat liant les 4 collectivités et l'AERM, ainsi que la Charte d'engagement à destination des partenaires, telles que présentées et jointes à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite Convention cadre de partenariat ainsi que toutes les pièces contractuelles nécessaires à l'engagement et à l'exécution des projets de la Communauté de communes Sud Alsace Largue au sein du Plan Herbe® Sud Alsace.

**Le Conseil Communautaire, après délibération par 45 voix pour, 03 voix contre et 05 abstentions :**

- **APPROUVE** l'engagement et la participation technique (COPIL) de la CCSAL au Plan Herbe® Sud Alsace ;
- **APPROUVE** la Convention cadre de partenariat liant les 4 collectivités et l'AERM, ainsi que la Charte d'engagement à destination des partenaires, telles que présentées et jointes à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite Convention cadre de partenariat ainsi que toutes les pièces contractuelles nécessaires à l'engagement et à l'exécution des projets de la CCSAL au sein du Plan Herbe® Sud Alsace.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



# CT-2025-00014

## Convention de partenariat

### 2025-2030



## Plan Herbe<sup>®</sup> Sud Alsace

*« Préserver l'eau, l'élevage et les prairies : agissons ! »*

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION .....	7
ARTICLE 2 – PERIMETRE DU PLAN HERBE SUD ALSACE .....	7
ARTICLE 3 – AMBITIONS DE LA PRESENTE CONVENTION .....	8
ARTICLE 4 – UN PLAN D’ACTIONS DECLINE EN 4 AXES .....	8
ARTICLE 5 – STRUCTURES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION ET PARTENAIRES ASSOCIES .....	9
ARTICLE 6 – GOUVERNANCE ET SUIVI .....	10
ARTICLE 7 - ROLES ET ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES .....	11
ARTICLE 8 - DUREE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DENONCIATION .....	12
ARTICLE 9 – MODALITES DE MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT .....	12
ARTICLE 10 – MODALITES DE SIGNATURE DE LA CHARTE D’ENGAGEMENT .....	13
ARTICLE 11 - COMMUNICATION CONJOINTE .....	13
ARTICLE 12 - CONFIDENTIALITE .....	13
ARTICLE 13 - RGPD, DONNEES A CARACTERE PERSONNEL .....	13
ARTICLE 14 - EVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES DES COMPETENCES .....	13
ARTICLE 15 - LITIGE .....	14
SIGNATURE DES PARTIES PRENANTES .....	15

Convention de partenariat 2025-2030 – Plan Herbe Sud Alsace ; Préserver l'eau, l'élevage et les prairies : agissons !

### **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

- **L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**, ayant son siège social à Rozérieulles – BP 30019 - 57161 MOULINS-LES-METZ, et représentée par Xavier MORVAN, Directeur général
- **SAINT-LOUIS AGGLOMERATION**, ayant son siège Place de l'Hôtel-de-Ville 68300 SAINT-LOUIS, et représentée par Jean-Marc DEICHTMANN, Président
- **MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**, ayant son siège 9 avenue Konrad Adenauer, 68390 SAUSHEIM, et représentée par Fabian JORDAN, Président
- **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE**, ayant son siège 7 Rue de Bâle 68210 DANNEMARIE, et représentée par Fabien ULMANN, Président
- **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU**, ayant son siège au Quartier Plessier (Bâtiment 3) avenue du 8ème Régiment de Hussards 68130 ALTKIRCH, et représentée par Gilles FREMIOT, Président

**L'ensemble des parties détaillées ci-dessus est communément dénommé ci-après les « signataires de la convention ».**

### **IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

#### **Historique :**

Le Plan Herbe Sud Alsace s'inscrit dans une stratégie de soutien à l'élevage à l'herbe et des prairies, et de préservation des captages d'eau potable. Cette stratégie résulte d'une construction progressive marquée par des engagements forts du comité de bassin Rhin-Meuse depuis 2016 en faveur du soutien de l'élevage herbager et de la préservation des prairies (permanentes ou temporaires) et notamment :

- L'adoption d'une motion fondatrice de soutien de l'élevage à l'herbe par le comité de bassin du 14 octobre 2016 ;
- Le lancement du programme « Plan Herbe » par le comité de bassin du 30 juin 2022 qui vise à élaborer un nouveau type de projet de territoire, multi-partenarial et spécifique au soutien de l'élevage à l'herbe et des prairies sur les zones à enjeux du bassin Rhin-Meuse ;
- La réunion de présentation du programme « Plan Herbe » impulsée par l'Agence de l'eau le 23 juin 2023, puis la réunion de lancement portée par les 4 collectivités concernées, en présence de nombreux partenaires le 21 juin 2024 ;
- Le portage d'un certain nombre d'actions consacrées à la pérennisation de systèmes herbagers par différentes structures dans le Sud Alsace.

Pour cette première convention de partenariat consacrée au soutien de l'élevage à l'herbe et des prairies, les 4 collectivités concernées se sont portées volontaires pour impulser et copiloter l'animation multi-partenariale aux côtés de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

## Contexte et enjeux partagés :

**UN DEFI : LUTTER CONTRE LA DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DANS UN CONTEXTE DE POLLUTIONS ÉMERGENTES ET DE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Le territoire du Sud Alsace est situé sur plusieurs petites régions agricoles :

- La plaine du Rhin au nord et à l'est, à vocation plutôt céréalière ;
- Le Sundgau, caractérisé par une orientation en polyculture – élevage ;
- Les plateaux moyens du Jura au sud, plus montagneux et plutôt orientés vers l'élevage, en particulier bovin.

Le Sud Alsace est ainsi un territoire fortement aménagé et cultivé, avec un impact sur la qualité des eaux. Au total, ce sont **76 captages avec des problématiques identifiées par le SDAGE**, dont 6 pour des enjeux nitrates, 46 pour des questions phytosanitaires, et 24 pour la double problématique nitrates/pesticides.

37 captages sont dits prioritaires sur le territoire, et parmi eux, 10 font l'objet d'une démarche spécifique via la convention partenariale SENS 2023-2027, qui rassemble les acteurs de l'eau et les acteurs agricoles alsaciens.

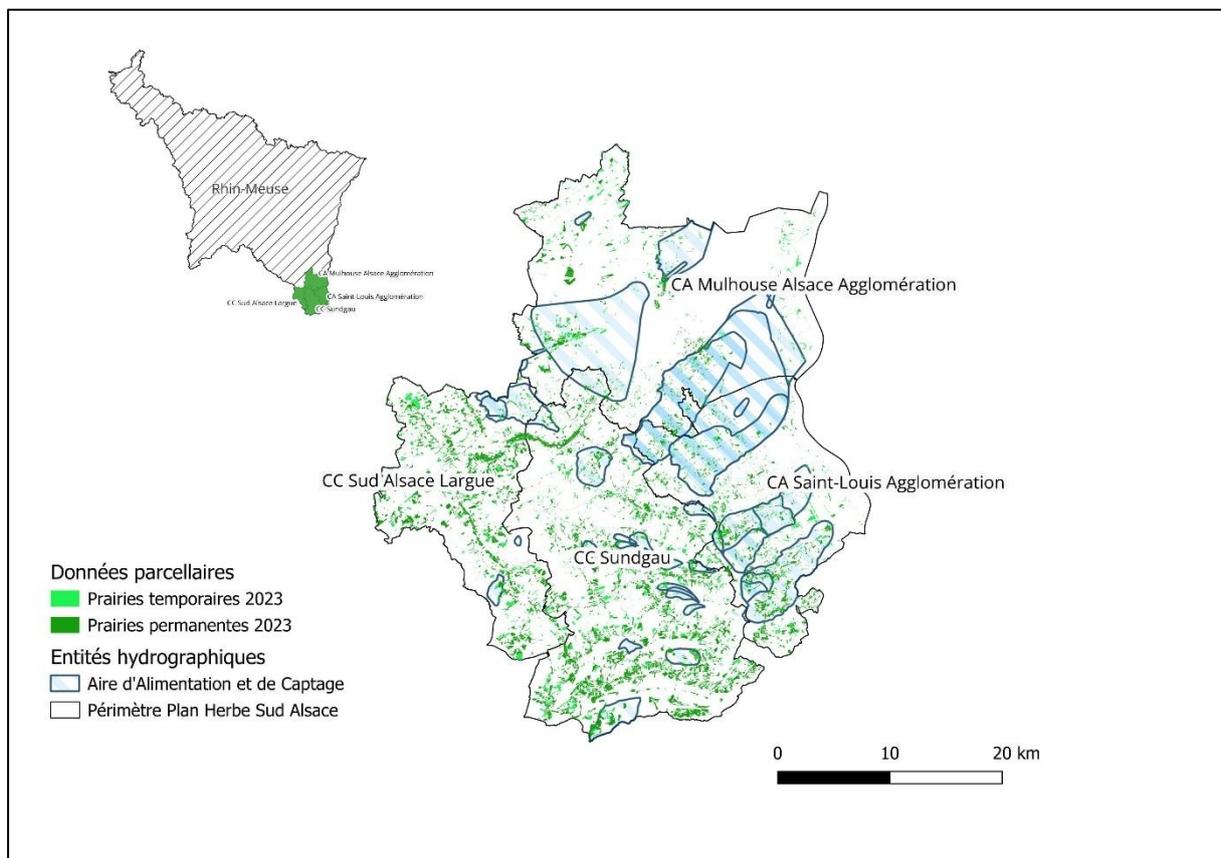


Figure 1 – Les Aires d'Alimentation de Captages classées SDAGE 2022-2027 Rhin-Meuse

Les teneurs en pesticides mesurées dans les captages sont élevées, notamment celles des herbicides qui sont particulièrement ciblés. Les teneurs en nitrates tendent quant à elles à se stabiliser. S'ajoute l'émergence des pollutions aux PFAS (per et polyfluoroalkylées) qui, selon les molécules, peuvent être issues d'un panel important d'usages (industriel, artisanal, domestique voire agricole).

Enfin, un enjeu quantitatif est également à signaler sur le secteur. Les aquifères du Sundgau sont plus vulnérables et particulièrement impactés par le changement climatique. Le secteur Sud Alsace /

Sundgau est d'ores et déjà concerné par des pénuries d'eau temporaires, des arrêts sécheresse et des importations d'eau potable en provenance des territoires voisins via des interconnexions. Il est à noter que les secteurs les plus productifs (champ captant de la Hardt – m2A et champ captant de St Louis – SLA) sont actuellement impactés par des pollutions, ce qui accentue la vulnérabilité globale du secteur.

Les deux effets combinés, quantitatifs et qualitatifs, peuvent avoir des impacts importants à l'avenir sur la ressource, sa disponibilité et son coût. Dans ce sens, une réflexion est en cours entre les 4 collectivités pour construire une vision commune de la ressource en eau pour les 40 prochaines années.

#### *DES BÉNÉFICES OU RISQUES COLLATÉRAUX : BIODIVERSITÉ, ÉROSION, INONDATIONS, CHANGEMENT CLIMATIQUE*

Outre le défi de la qualité de l'eau, le Plan Herbe Sud Alsace vise aussi les autres externalités positives des prairies. Que ce soit pour la biodiversité, la lutte contre l'érosion des sols ou dans la gestion des inondations, ces externalités positives ont en effet été largement documentées. Une prairie, implantée au bon endroit (en zone d'expansion des crues, en zone d'infiltration près d'un captage, ou sur un secteur à forte biodiversité), peut jouer un rôle fondamental.

Mais derrière cette notion de "prairie", il est à préciser qu'on peut retrouver une très grande diversité dans le Sud Alsace : type de prairies (naturelle ou semée), espèces présentes, utilisation de la prairie (fauche, pâturage...), modes de gestion (apports de fertilisants et produits phytosanitaires, dates de fauche, chargement à l'hectare, ...). Le type de prairies peut également varier selon les conditions naturelles (sols maigres, sols riches, prairies sèches, ...).

Enfin, derrière la question de l'herbe se posent aussi toutes les interrogations en lien avec le changement climatique et les défis qui en découlent (problématique carbone, adaptation et autonomie fourragère, ...).

#### *UN ENJEU : SAUVER L'ÉLEVAGE ET LES PRAIRIES DU SUD ALSACE*

Globalement, la problématique sur la qualité de l'eau est bien moindre sur les secteurs où la polyculture-élevage a été préservée. A l'analyse des cartes, la moitié sud du périmètre concentre à la fois le plus grand nombre d'éleveurs mais aussi la qualité de l'eau la plus intéressante, non sans exceptions. L'importance des prairies pour la qualité de l'eau s'explique parce qu'elles constituent des cultures à bas niveaux d'impacts (pas ou peu de traitements phytosanitaires appliqués sur ces surfaces) mais aussi pour leurs qualités épuratoires.

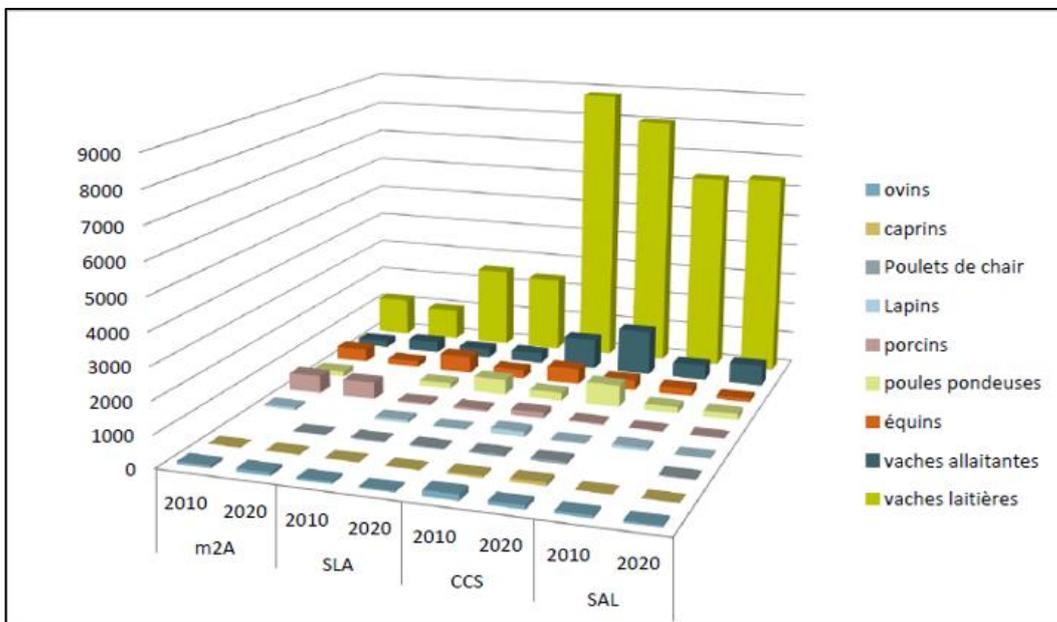
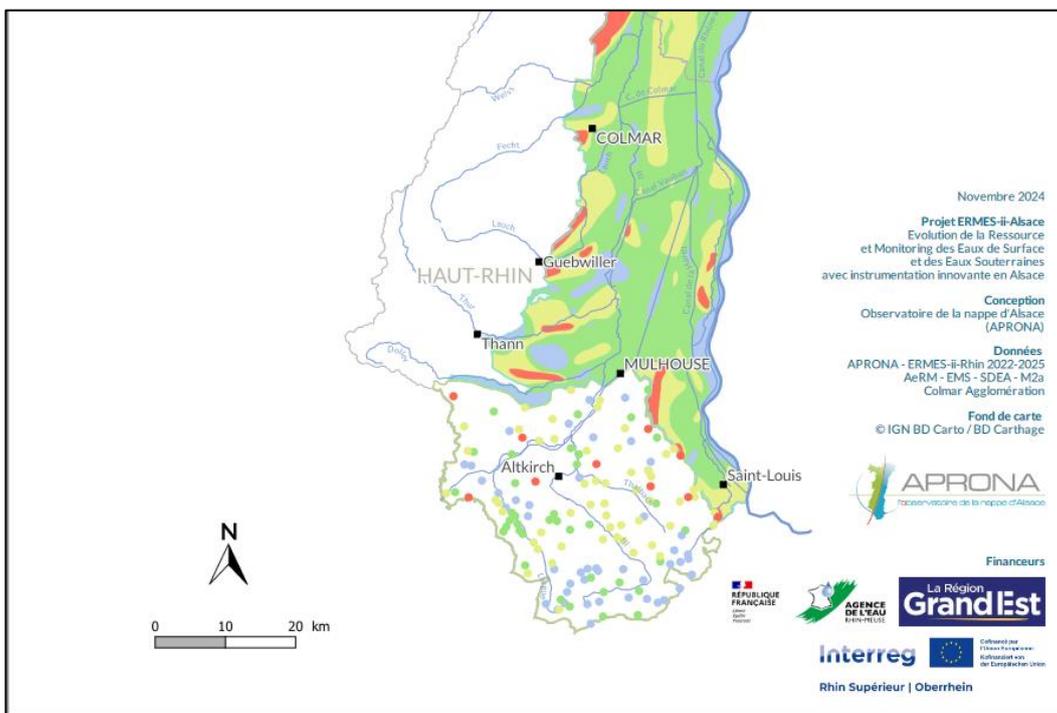
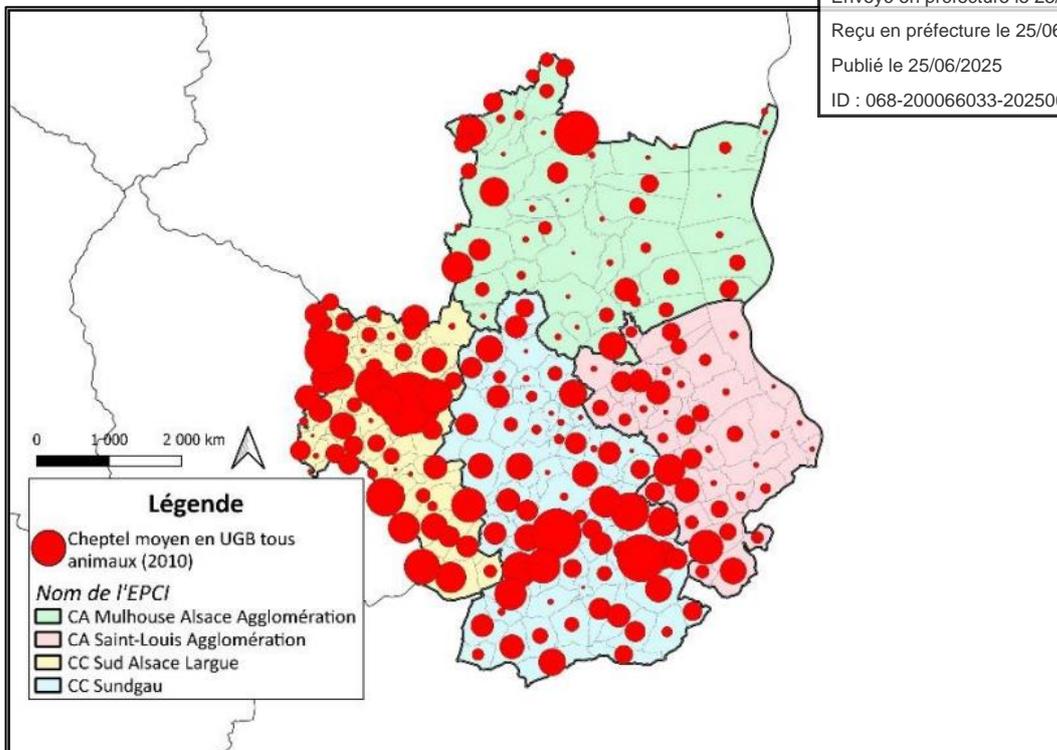
Néanmoins, les tendances montrent une diminution du nombre d'exploitations orientées vers l'élevage laitier (- 35% d'exploitations, - 6% du cheptel entre 2010 et 2020).

On observe néanmoins de réelles évolutions de l'élevage du Sud Alsace :

- ❖ Un agrandissement et une concentration des cheptels sur certaines exploitations
- ❖ Une décapitalisation du cheptel laitier vers un cheptel allaitant, qui ne permet pas de compenser la baisse importante du cheptel laitier.

Il existe de réels enjeux de transmission, d'installation sur ces fermes d'élevage ce qui nécessite d'œuvrer à l'attractivité du métier, à la gestion de sa pénibilité et sa valorisation.

Figure 2 (page 6 - en haut) : Densité de cheptel moyen en UGB par commune ©CAA – 2016  
Figure 3 (page 6 – au centre) : Pesticides et métabolites en Sud Alsace ©APRONA – 2024  
Figure 4 (page 6 – en bas) : Comparaison de l'évolution des orientations technico-économiques (UGB) entre EPCI – ©CERESCO/CAA 2023 / RGA 2020



**IL EST ARRETE CE QUI SUIT :****ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION**

La présente convention a pour objet de fixer un cadre global de co-construction et d'animation d'un programme d'actions pluriannuel entre les signataires de la convention et leurs partenaires, pour préserver et/ou restaurer les surfaces en herbe favorables à la qualité de l'eau et à la biodiversité.

La présente convention rappelle le contexte et les enjeux de l'émergence de ce Plan Herbe Sud Alsace. Elle en fixe les ambitions, les modalités de gouvernance, ainsi que le rôle et les engagements des signataires de la convention.

Ce cadre global ne se substitue pas aux démarches engagées par chacune des collectivités sur différents périmètres, en particulier les CTEC, les SAGE, ou les comités de pilotage de captages sensibles ou prioritaires.

Cet engagement vise plus précisément à coordonner l'ensemble des actions mises en place sur le périmètre « *Sud Alsace* », et les éventuels manques par rapport aux actions engagées.

Cette convention est assortie de 2 annexes :

- Une annexe « *charte d'engagement des structures partenaires* »
- Une annexe révisable annuellement « *liste des signataires de la charte d'engagement du Plan Herbe Sud Alsace* »
- Une annexe révisable annuellement « *plan d'actions Plan Herbe Sud Alsace* »

**ARTICLE 2 – PERIMETRE DU PLAN HERBE SUD ALSACE**

Le périmètre de travail visé par la présente convention est illustré en Figure 5 et correspond aux 4 territoires administratifs des collectivités suivantes :

- Communauté de communes Sud Alsace Largue (CCSAL)
- Communauté de communes Sundgau (CCS)
- Saint Louis Agglomération (SLA)
- Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

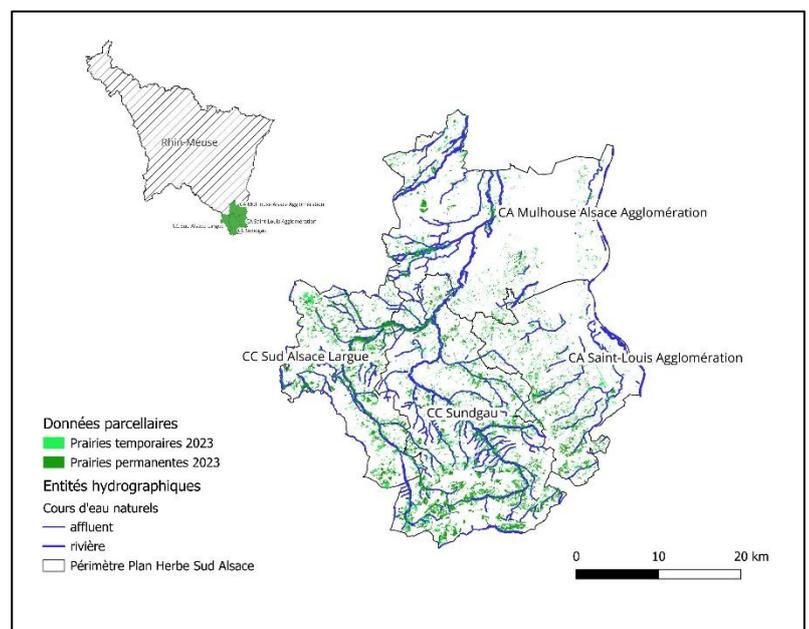


Figure 5 - Périmètre de la présente convention de partenariat

## ARTICLE 3 – AMBITIONS DE LA PRESENTE CONVENTION

Le Plan Herbe Sud Alsace vise à renforcer le soutien à l'élevage à l'herbe et améliorer les services rendus par les prairies. Il vise à répondre, en partie, aux enjeux préalablement décrits dans le préambule. Il cible notamment les actions suivantes :

- La poursuite de l'ensemble des actions en cours pour la reconquête ou la préservation de la qualité de l'eau ;
- Le renforcement économique et écologique des exploitations d'élevage à l'herbe face aux aléas économiques et climatiques ;
- La valorisation des produits issus de systèmes herbagers par tous les consommateurs du territoire.

De ce fait, les collectivités se sont fixées les ambitions suivantes :

- **Maintenir les surfaces en herbe (prairies permanentes et prairies temporaires) sur le territoire ;**
- **Augmenter les surfaces en herbe dans les zones à enjeux (aires d'alimentation de captage et Natura 2000) ;**
- **Accompagner les exploitations d'élevage et de polyculture-élevage pour accéder à des rations majoritairement composées d'herbe ;**
- **Maintenir des exploitations sur l'ensemble du périmètre et la promotion d'une image renouvelée et attractive de l'élevage à l'herbe ;**
- **Capitaliser sur la mise en réseau des différents acteurs du Plan Herbe Sud Alsace.**

## ARTICLE 4 – UN PLAN D' ACTIONS DECLINE EN 4 AXES

Les ambitions du Plan Herbe Sud Alsace se déclinent autour d'un plan d'actions, structuré autour de 4 axes d'actions majeurs :

- **Axe I : Donner les moyens techniques aux exploitations agricoles de s'adapter et de mieux préserver l'environnement ;**
- **Axe II : Veiller au maintien des surfaces en herbe dans les zones à forts enjeux ;**
- **Axe III : Permettre aux exploitations d'élevage d'être pérennes et économiquement viables ;**
- **Axe IV : Valoriser et communiquer autour des pratiques agricoles vertueuses et du rôle des prairies.**

Ce plan fourni en annexe a vocation à être un premier jalon d'un programme évolutif visant à travailler à l'échelle du Sud Alsace. Le plan d'actions fera l'objet de modifications annuelles par le Comité de Pilotage en lien avec le Comité des partenaires. Chacune des actions fera l'objet d'un plan de financement dédié et d'une éventuelle répartition financière propre à la nature même de ces actions.

## ARTICLE 5 – STRUCTURES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION ET PARTENAIRES ASSOCIES

**Les signataires de la Convention de partenariat** Plan Herbe Sud Alsace sont :

- les 4 collectivités territoriales du Sud Alsace – à savoir la Communauté de Communes Sundgau (CCS), la Communauté de Communes Sud Alsace Largue (CCSAL), Saint-Louis Agglomération (SLA) et Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) d'une part,
- et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse d'autre part.

**Les structures partenaires** qui souhaitent être associées au Plan Herbe Sud Alsace signent une Charte d'engagement annexée à la présente convention de partenariat. La signature de la Charte peut s'envisager au cours des 5 années de la Convention. Les structures partenaires s'engagent à initier et mettre en œuvre des actions pour atteindre les objectifs du Plan Herbe Sud Alsace.

Une liste des structures partenaires signataires de la charte d'engagement est annexée en pièce-jointe.

Toutes autres structures volontaires ou expertes en lien avec ces thématiques, qu'elles soient publiques, associatives ou privées pourraient devenir partenaire associé à la démarche, dans les modalités décrites à l'article 10.



## ARTICLE 6 – GOUVERNANCE ET SUIVI

Différentes instances sont garantes de la définition du plan d'actions annuel et de sa mise en application à savoir :

Le **comité de pilotage (COPIL)** est garant des objectifs du Plan Herbe Sud Alsace et coordinateur de la démarche. Il arbitre et valide les actions proposées par le comité des partenaires.

Il est composé des structures **signataires de la convention** :

- **les 4 collectivités du Sud Alsace**, en tant que pilotes du Plan Herbe Sud Alsace, co-financeurs de certaines actions et collectivités structurantes pour l'animation du réseau d'acteurs locaux concernés,
- **l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM)** en tant que pilote, animatrice et coordinatrice du dispositif de soutien de l'élevage à l'herbe et des prairies, copilote du Plan Herbe Sud Alsace et co-financeur de certaines actions.

Le comité de pilotage se réunira 1 fois par an pour faire le point sur l'avancée des actions, établir un bilan de l'année N et valider les actions prioritaires à conduire pour l'année N+1.

Le **comité des partenaires** est chargé de partager collectivement l'avancée des actions. Il fait des propositions concernant l'actualisation du plan d'actions. Il construit les propositions techniques concrètes à développer sur le territoire de projet sur l'ensemble des axes de travail souhaités. Il évalue la réalisation annuelle, partage les retours d'expérience pour faciliter l'essaimage des bonnes pratiques à l'échelle du Sud Alsace, conformément aux ambitions du Plan Herbe Sud Alsace.

Il est composé des représentants :

- Des **pilotes signataires de la convention**, à savoir SLA, m2A, la CCS, la CCSAL et l'AERM.
- Des **partenaires associés, signataires de la Charte d'engagement**.

La composition de ce comité des partenaires se veut ouverte à l'intégration de tout nouveau partenaire local ou d'expertise ciblée pouvant apporter ses compétences au projet.

Il se réunit une fois par an dans sa configuration complète pour favoriser un temps d'échanges entre tous les partenaires du projet et peut se réunir autant que de besoin sous une configuration restreinte et adaptée au domaine d'action travaillé (ex : un groupe de travail par action ou par lot d'actions pouvant être traitées avec les mêmes partenaires).



## ARTICLE 7 - ROLES ET ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES

En tant que membres du comité de pilotage :

- **SLA, m2A, CCS et CCSAL s'engagent à :**
  - Co-piloter et co-animer la présente convention de partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ;
  - Animer le comité technique des partenaires en lien avec l'Agence de l'eau pour fédérer l'ensemble des acteurs et des actions à mettre en œuvre dans le cadre du Plan Herbe Sud Alsace ; assurer le secrétariat en proposant un point dédié au suivi de la convention de partenariat à l'ordre du jour du comité de pilotage ; coordonner la production d'un bilan annuel sur la base des rendus fournis par les partenaires engagés ; mettre à jour le plan d'actions annuel ;
  - Promouvoir et inciter à l'implication des acteurs du territoire compétents par rapport aux objectifs du Plan Herbe Sud Alsace ;
  - Mettre en œuvre les actions dont elles sont les pilotes ;
  - Communiquer de façon conjointe, avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et les partenaires signataires de la charte d'engagement sur les actions réalisées.
  - Porter à tour de rôle l'organisation des comités de pilotage et des comités des partenaires.
  - Participer à l'évaluation de l'animation et des impacts du Plan Herbe Sud Alsace.
- **L'Agence de l'eau Rhin-Meuse s'engage à :**
  - Contribuer à l'animation de la présente convention de partenariat en co-pilotage avec les 4 collectivités précitées ;
  - Porter une animation territoriale renforcée sur la durée de la convention ;
  - Déployer un soutien financier adapté aux besoins des actions de la convention et concerté avec les partenaires ;
  - Communiquer de façon conjointe, avec les collectivités et les partenaires signataires de la charte d'engagement sur les actions réalisées.

En tant que membres du comité des partenaires, **les structures partenaires** signataires de la charte d'engagement, s'engagent à :

- Participer à la réunion de bilan annuel et aux éventuelles réunions techniques spécifiques ;
- Partager les avancées des différentes actions et être force de proposition pour l'actualisation du plan d'actions annuel ;
- Fournir les éléments écrits nécessaires au bilan ;
- Œuvrer dans l'intérêt des objectifs du Plan Herbe Sud Alsace.

- Communiquer de façon conjointe, avec les collectivités porteuses et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, sur les actions réalisées.

**Les signataires de la convention et les structures partenaires peuvent être maîtres d'ouvrages** et porter financièrement et techniquement les actions inscrites au Plan Herbe Sud Alsace. Ils sont directement bénéficiaires de subventions, qu'ils sollicitent directement.

Chacune des actions fera l'objet d'un plan de financement dédié et une éventuelle répartition financière propre à la nature même de ces actions.

L'ensemble des **maîtres d'ouvrages** (les 4 EPCI et les structures partenaires), s'engagent à :

- Porter techniquement et financièrement les actions sur lesquelles ils s'engagent ; Dans le cas particulier d'un partenaire financeur, celui-ci s'engage à instruire les projets qui lui seront proposés.
- En partager les avancées lors de la réunion du bilan annuel ;
- Communiquer de façon conjointe, avec les collectivités porteuses et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, sur les actions réalisées.

## ARTICLE 8 - DUREE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DENONCIATION

La présente convention de partenariat prend effet à compter de la date de sa notification par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (26/06/2025) et se termine le 31/12/2030. La convention de partenariat et ses éventuels avenants pourront être dénoncés à tout moment à l'initiative de l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 3 mois, par courrier envoyé à chacune des parties prenantes.

## ARTICLE 9 – MODALITES DE MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La convention de partenariat peut être modifiée, par voie d'avenant signé par les différentes parties et à l'initiative de l'une d'entre elles, dès lors que cela ne remet pas fondamentalement en cause le contenu et/ou les objectifs de la présente convention de partenariat.

En cas de modifications plus importantes du contenu et/ou des objectifs de la convention de partenariat proposées par une des parties, une nouvelle convention devra être conclue.

Pour rappel, la révision annuelle du plan d'actions ne nécessite pas d'avenant à cette convention.

## ARTICLE 10 – MODALITES DE SIGNATURE DE LA CHARTE D’ENGAGEMENT

Tout nouveau partenaire pourra signer la charte d’engagement pour la mise en œuvre d’actions répondant aux objectifs du Plan Herbe Sud Alsace. Les demandes de signature de la charte d’engagement seront validées par le comité de pilotage de la présente convention de partenariat.

## ARTICLE 11 - COMMUNICATION CONJOINTE

L’Agence de l’eau et les 4 collectivités parties prenantes de cette convention, ainsi que les signataires de la charte d’engagement, conviennent de valoriser conjointement les actions développées dans le cadre du Plan Herbe Sud Alsace.

## ARTICLE 12 - CONFIDENTIALITE

Chaque signataire de la présente convention et de la charte d’engagement s’engage à garder confidentielle toute information donnée comme telle provenant d’une autre structure signataire et à exiger du personnel placé sous son autorité le respect de ces obligations, sauf dispositions particulières.

Il est convenu que si l’une des structures signataires souhaite communiquer à un tiers une information à la base confidentielle, elle devra en adresser la demande à la structure ou aux structures concernée(s) pour obtenir le consentement de cette (ces) structure(s), en tenant les membres du comité de pilotage informés.

## ARTICLE 13 - RGPD, DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les signataires de la présente convention et de la charte d’engagement s’engagent à respecter les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 et de la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée ou toute réglementation amenée à les amender ou les compléter.

## ARTICLE 14 - EVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES DES COMPETENCES

En cas d’évolutions institutionnelles des compétences ou des organisations des parties signataires, la gouvernance de la présente convention pourra évoluer.

Les parties concernées en informeront les autres, et s’attacheront à poursuivre, dans la mesure du possible et si besoin sous des formes adaptées, les coopérations engagées et les actions communes.



## ARTICLE 15 - LITIGE

En cas de litige en relation avec l'exécution de la présente convention, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal Administratif de Strasbourg auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.



## SIGNATURE DES PARTIES PRENANTES

La présente convention comporte 15 pages et est assortie de trois annexes :

- Une annexe « *Charte d'engagement des structures partenaires* »
- Une annexe révisable annuellement « *Liste des signataires Charte Engagement Plan Herbe Sud Alsace* »
- Une annexe révisable annuellement « *Plan d'actions Plan Herbe Sud Alsace* »

La convention est établie en 5 exemplaires originaux.

Fait à Hagenthal-le-Haut, le 09 juillet 2025,

### **Agence de l'eau RHIN-MEUSE**

Le Directeur Général  
Xavier MORVAN

### **Saint-Louis Agglomération**

Le Président  
Jean-Marc DEICHTMANN

### **Mulhouse Alsace Agglomération**

Le Président  
Fabian JORDAN

### **Communauté de Communes Sud Alsace Largue**

Le Président  
Fabien ULMANN

### **Communauté de Communes Sundgau**

Le Président  
Gilles FREMIOT

**CT-2025-00014**

**Charte d'Engagement  
des structures partenaires  
2025-2030**



**Plan Herbe® Sud Alsace**

**« Préserver l'eau, l'élevage et les prairies :  
agissons ! »**

Envoyé en préfecture le 25/06/2025  
Reçu en préfecture le 25/06/2025  
Publié le 25/06/2025  
ID : 068-200066033-20250612-C20250604-DE



## SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT .....	3
ARTICLE 2 - AMBITIONS DU PLAN HERBE SUD ALSACE .....	3
ARTICLE 3 – UN PLAN D' ACTIONS DECLINE EN 4 AXES.....	4
ARTICLE 4 - GOUVERNANCE ET SUIVI.....	4
ARTICLE 5 - ROLES ET ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE ASSOCIE.....	5
ARTICLE 6 - DUREE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT ET DENONCIATION.....	5
ARTICLE 7 - MODALITES DE SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT.....	6
ARTICLE 8 - COMMUNICATION CONJOINTE .....	6
ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITE .....	6
ARTICLE 10 - RGPD, DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.....	6
ARTICLE 11 - MODIFICATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT .....	6
SIGNATURE DU PARTENAIRE .....	7

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT

**Cette Charte d'engagement est adossée à la Convention de partenariat du Plan Herbe Sud Alsace « Préserver l'eau, l'élevage et les prairies : agissons ! », signée entre les 4 collectivités du Sud Alsace d'une part : Communauté de communes Sundgau (CCS), Communauté de communes Sud Alsace Largue (CCSAL), Saint Louis Agglomération (SLA), Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), - et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse d'autre part.**

Partant du constat de problématiques de qualité et de quantité sur la ressource en eau, d'une baisse significative des surfaces en prairies et de l'élevage à l'herbe dans le Sud Alsace, les 4 collectivités du Sud Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont souhaité déployer un Plan Herbe Sud Alsace. Celui-ci cible les actions suivantes :

- La poursuite de l'ensemble des actions en cours pour la reconquête ou la préservation de la qualité de l'eau ;
- Le renforcement économique et environnemental des exploitations herbagères d'élevage face aux aléas économiques et climatiques ;
- La valorisation des produits issus de systèmes herbagers par tous les consommateurs du territoire.

Ce plan a donc vocation à être un premier jalon d'un programme évolutif visant à travailler à l'échelle du Sud Alsace. Le contexte et les enjeux liés aux prairies et à l'élevage à l'herbe sont précisés dans la Convention de partenariat.

**La présente Charte d'Engagement vise à rappeler les objectifs et ambitions du Plan Herbe Sud Alsace, et à définir les modalités d'engagements de chacun de ses signataires.**

## ARTICLE 2 - AMBITIONS DU PLAN HERBE SUD ALSACE

L'objectif du Plan Herbe Sud Alsace est de **coconstruire et d'animer un programme d'actions pluriannuel pour préserver et/ou restaurer les surfaces en herbe favorables à la qualité de l'eau et à la biodiversité.**

De ce fait, les collectivités se sont fixées les ambitions suivantes :

- Maintenir les surfaces en herbe (prairies permanentes et prairies temporaires) sur le territoire
- Augmenter les surfaces en herbe dans les zones à enjeux (aires d'alimentation de captage et Natura 2000) ;
- Accompagner les exploitations d'élevage et de polyculture-élevage pour accéder à des rations majoritairement composées d'herbe ;
- Maintenir des exploitations sur l'ensemble du périmètre et la promotion d'une image renouvelée et attractive de l'élevage à l'herbe ;
- Capitaliser sur la mise en réseau des différents acteurs du Plan Herbe Sud Alsace

## ARTICLE 3 – UN PLAN D’ACTIONS DECLINE EN 4 AXES

Les ambitions du Plan Herbe Sud Alsace se déclineront autour du plan d’actions, structuré autour de 4 axes d’actions majeurs :

- **Axe I : Donner les moyens techniques aux exploitations agricoles de s’adapter et de mieux préserver l’environnement**
- **Axe II : Veiller au maintien des surfaces en herbe dans les zones à forts enjeux**
- **Axe III : Permettre aux exploitations d’élevage d’être pérennes et économiquement viables ;**
- **Axe IV : Valoriser et communiquer autour des pratiques agricoles vertueuses et du rôle des prairies**

Ce plan fourni en annexe a vocation à être un premier jalon d’un programme évolutif visant à travailler à l’échelle du Sud Alsace. Le plan d’actions fera l’objet de modifications annuelles par le Comité de Pilotage en lien avec le Comité des partenaires. Chacune des actions fera l’objet d’un plan de financement dédié et d’une éventuelle répartition financière propre à la nature même de ces actions.

## ARTICLE 4 - GOUVERNANCE ET SUIVI

Différentes instances sont garantes de la définition d’un plan d’actions annuel et de sa mise en application à savoir :

Le **comité de pilotage (COFIL)** est garant des objectifs du Plan Herbe Sud Alsace et coordinateur de la démarche. Il arbitre et valide les actions proposées par le comité technique des partenaires.

Il est composé des structures **signataires de la convention** :

- **Les 4 collectivités du Sud Alsace**, en tant que pilotes du Plan Herbe Sud Alsace, co-financeurs de certaines actions et collectivités structurantes pour l’animation du réseau d’acteurs locaux concernés,
- **L’Agence de l’eau Rhin-Meuse (AERM)** en tant que pilote, animatrice et coordinatrice du dispositif de soutien de l’élevage à l’herbe et des prairies, copilote du Plan Herbe Sud Alsace et co-financeur de certaines actions.

Le comité de pilotage se réunira 1 fois par an pour faire le point sur l’avancée des actions, établir un bilan de l’année N et valider les actions prioritaires à conduire pour l’année N+1.

Le **comité technique des partenaires** est chargé de partager collectivement l’avancée des actions. Il fait des propositions concernant l’actualisation du plan d’actions. Il construit les propositions techniques concrètes à développer sur le territoire de projet sur l’ensemble des axes de travail souhaités. Il évalue la réalisation annuelle, partage les retours d’expérience pour faciliter l’essaimage des bonnes pratiques à l’échelle du Sud Alsace, conformément à l’ambition du Plan Herbe Sud Alsace.

Il est composé des représentants des **pilotes signataires de la convention**, à savoir SLA, m2A, la CCS, la CCSAL et l’AERM, ainsi que des partenaires **associés, signataires de la Charte d’engagement**.

La composition de ce comité technique des partenaires se veut ouverte à l'intégration de tout nouveau partenaire local ou d'expertise ciblée pouvant apporter ses compétences au projet.

Il se réunit une fois par an dans sa configuration complète pour favoriser un temps d'échanges entre tous les partenaires du projet et peut se réunir autant que de besoin sous une configuration restreinte et adaptée au domaine d'action travaillé (ex : un groupe de travail par action ou par lot d'actions pouvant être traitées avec les mêmes partenaires).

## ARTICLE 5 - ROLES ET ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE ASSOCIE

**En tant que membre du comité des partenaires, la structure partenaire signataire de la présente Charte d'Engagement, s'engage à :**

- Participer à la réunion de bilan annuel et aux éventuelles réunions techniques spécifiques ;
- Partager les avancées des différentes actions pour lesquelles elle est impliquée et être force de proposition pour l'actualisation du plan d'action annuel ;
- Fournir les éléments écrits nécessaires au bilan ;
- Œuvrer dans l'intérêt des objectifs du Plan Herbe Sud Alsace.

**Pour les actions dont elle est le maitre d'ouvrage, la structure partenaire s'engage à :**

- Porter techniquement et financièrement ces actions ; Dans le cas particulier d'un partenaire financeur, celui-ci s'engage à instruire les projets qui lui seront proposés.
- En partager les avancées lors de la réunion du bilan annuel ;
- Communiquer de façon conjointe, avec les collectivités porteuses et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, sur les actions réalisées.

Chacune des actions fera l'objet d'un plan de financement dédié et une éventuelle répartition financière propre à la nature même de ces actions.

Les fiches-actions correspondant aux actions dont le partenaire associé est maitre d'ouvrage sont annexées à la présente Charte d'engagement.

## ARTICLE 6 - DUREE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT ET DENONCIATION

La présente Charte d'Engagement prend effet à la date à laquelle la structure partenaire associée y appose sa signature, et se termine à la même échéance que la Convention de partenariat du Plan Herbe Sud Alsace : le 31/12/2030. Une structure souhaitant quitter son engagement au sein de la Charte d'Engagement pourra en faire la demande à tout moment moyennant un préavis de 3 mois, par courrier envoyé à l'une des 4 collectivités du Sud Alsace pilote du Plan Herbe Sud Alsace.

## ARTICLE 7 - MODALITES DE SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT

Tout nouveau partenaire pourra signer la Charte d'engagement pour la mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs du Plan Herbe Sud Alsace. Les demandes de signature de la Charte d'engagement seront validées par le comité de pilotage de la présente convention de partenariat.

## ARTICLE 8 - COMMUNICATION CONJOINTE

L'Agence de l'eau et les 4 collectivités parties prenantes de la Convention de partenariat, ainsi que les signataires de la présente Charte d'engagement, conviennent de valoriser conjointement les actions développées dans le cadre du Plan Herbe Sud Alsace.

## ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITE

Chaque signataire de la Convention de partenariat et de la présente Charte d'engagement s'engage à garder confidentielle toute information donnée comme telle provenant d'une autre structure signataire et à exiger du personnel placé sous son autorité le respect de ces obligations, sauf dispositions particulières.

Il est convenu que si l'une des structures signataires souhaite communiquer à un tiers une information à la base confidentielle, elle devra en adresser la demande à la structure ou aux structures concernée(s) pour obtenir le consentement de cette (ces) structure(s), en tenant les membres du comité de pilotage informés.

## ARTICLE 10 - RGPD, DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les signataires de la Convention et de la présente Charte d'engagement s'engagent à respecter les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 et de la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée ou toute réglementation amenée à les amender ou les compléter.

## ARTICLE 11 - MODIFICATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT

Seuls le Plan d'Action et les fiches-actions sont évolutifs et peuvent faire l'objet de modifications. Ces dernières font suite aux réunions annuelles de bilan du comité des partenaires puis du comité de pilotage.



## SIGNATURE DU PARTENAIRE

La présente Charte d'Engagement comporte 7 pages et est assortie de deux annexes révisables annuellement :

- Une annexe « *liste des signataires de la charte d'engagement du Plan Herbe Sud Alsace* »
- Une annexe « *plan d'actions Plan Herbe Sud Alsace* »

Elle est établie en 2 exemplaires originaux.

Fait à ....., le .....

Nom de la structure :

Nom-prénom et fonction du représentant légal :

Signature et cachet de la structure :

## PLAN D' ACTIONS PLAN HERBE® SUD ALSACE 2025-2030

Pourquoi ?		Quoi ?		Qui met en oeuvre l'action ?	
Finalité	Leviers d'actions	Actions / Outils	Maitre d'ouvrage	Partenaires / Financeurs	
Préserver et/ou restaurer les surfaces en herbe favorables à la qualité de l'eau et à la biodiversité	Axe I : Donner les moyens techniques aux exploitations agricoles de s'adapter et de mieux préserver l'environnement	Accompagner les changements de pratiques	A01. Accompagner l'ensemble de la polyculture-élevage sur les enjeux liés aux transitions (économique, environnementale et sociale) intégrant également les défis climatiques et numériques (Programme Ambition éleveurs)	RGE	CAA / AERM / Bio en GE
			A02. Accompagner techniquement les éleveurs dans la valorisation de l'herbe dans les systèmes fourragers	CAA	Bio en GE
			A03. Mettre en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux et réflexions sur l'évolution du dispositif (valorisation des surfaces en herbe)	EPCI Sud Alsace	AERM / RGE / CeA
		Soutenir l'investissement	A04. Accompagner les projets d'investissement pour la sécurisation de l'accès à l'eau et à son économie (dispositif AXEO)	RGE / AERM	CAA / Bio en GE
			A05. Soutenir les investissements liés à la production d'herbe : stockage, matériel, bâtiments d'élevage... (Appel à projets IPAGE Végétal)	RGE / AERM / UE FEADER	CAA / FR-CUMA / Bio en GE
			A06. Accompagner le développement des CUMA et la création de nouvelles CUMA pour l'investissement de matériel pour la culture d'herbe	FR-CUMA	EPCI Sud Alsace / CAA
		Accompagner sur la gestion du cheptel	A07. Mettre en œuvre le plan vétérinaire	RGE	Groupements Techniques Vétérinaires (GTV) Grand Est
	Axe II : Veiller au maintien des surfaces en herbe dans les zones à forts enjeux	Préserver les prairies à fort potentiel environnemental	A08. Mettre en œuvre des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC localisées)	CeA / CAA	EPCI Sud Alsace / Structures porteuses N2000-AEP-GEMAPI
			A09. Caractériser les enjeux de la sous-trame prairiale en vue de sa conservation	CBAL	CCSAL / Epage Largue / Financeurs de l'AAP TVB GE
		Suivre les déplacements de prairie	A10. Mettre en place un réseau d'expertise dans le cadre des déplacements de prairies permanentes	DDT	EPCI en charge de l'eau - N2000 - GEMAPI / CAA
		Développer une gestion foncière soucieuse de l'environnement	A11. Définir et mettre en œuvre des stratégies foncières favorisant l'herbe dans les zones à forts enjeux à travers différents leviers	m2A	SAFER / Terre de Liens / Structures N2000 / Structures GEMAPI / RGE (via la convention SAFER à l'installation de jeunes agriculteurs) / CeA
	Axe III : Permettre aux exploitations d'élevage d'être pérennes et économiquement viables	Encourager la viabilité économique des exploitations d'élevages	A12. Favoriser l'émergence de projets permettant la création ou la consolidation des débouchés des productions d'élevage (AMI Filière)	Agences de l'eau / RGE	EPCI Sud Alsace / Bio en GE
			A13. Développer une Marque Viande à l'Herbe pour valoriser l'élevage du Sud Alsace	PETR Pays du Sundgau	RGE / AERM / EPCI Sud Alsace / DRAAF / CAA / Eleveurs / Abattoir Cernay / Groupement d'achat Bartholdi / Distributeurs / CeA / Bio en GE
			A14. Accompagner la valorisation du lait en Sud Alsace	SLA	CCS, CCSAL
			A15. Développer un projet de séchage de cultures à bas niveau d'impact telle que la Luzerne (Trèfle, autre BNI, ...)	SLA	Région Grand Est / AERM
			A16. Etude d'impact de la filière équestre sur la conversion ou la pérennisation de cultures agricoles en faveur de la protection de la ressource en eau dans les zones de captages de la CCS	CCS	RGE / AERM / CERESCO / CAA
			A17. Développer l'usage des crédits carbones pour développer les prairies sur le territoire	RGE	EPCI Sud Alsace
			A18. Veiller à la prise en compte de l'élevage local dans les PAT	m2A / SLA / PETR Pays du Sundgau	CCS / CCSAL / RGE / CeA
		A19. Développer d'autres débouchés économiques de l'herbe (isolation, zoo, animalerie, ...)	EPCI Sud Alsace	Région Grand Est / AERM	
		Travailler sur l'attractivité du métier	A20. Promouvoir le métier d'éleveur auprès des jeunes, détection des vocations	CAA	ANEFA / CeA
			A21. Organiser des événements ponctuels dans les établissements de formations agricoles pour promouvoir le métier d'éleveur et la production d'herbe	RGE	Lycées agricoles / Maisons familiales et rurales / CFPPA / CeA
			A22. Développer les stages de pré-installation	CAA	Etablissements d'enseignement agricole / Point Accueil Installation du Haut-Rhin
	Accompagner l'installation et la transmission en élevage	A23. Accompagner les projets à l'installation en élevage via le guichet unique "Info transmission / installation"	CAA	Point Accueil Installation du Haut-Rhin / Banques / Centres de gestion	
		A24. Accompagner les projets de transmission en élevage via le guichet unique "Info transmission / installation"	CAA	Point Accueil Installation du Haut-Rhin / Banques / Centres de gestion	
	Améliorer les conditions de travail	A25. Construire une offre de formation ciblée élevage pour les professionnels déjà installés : organisation du travail au sein de l'exploitation, entraide, savoir travailler ensemble...	CAA	VIVEA, OCAPIAT	
	Axe IV : Valoriser et communiquer autour des pratiques agricoles vertueuses et du rôle des prairies	Sensibiliser et communiquer auprès du grand public	A26. Pérenniser l'organisation du concours général agricole : Pratiques Agro-écologiques - Prairies et parcours	CCS / CCSAL / CAA	
			A27. Organiser les journées "fermes ouvertes"	SLA / m2A	
			A28. Sensibiliser aux conséquences des incivilités (déchets en bord de route...), avec par ex. la rédaction d'une Charte du Bien vivre ensemble	SLA	

**EXTRAIT** ID : 068-200066033-20250612-C20250605-DE  
**DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN  
Arrondissement d'ALTKIRCH  
Nombre de membres élus : 59  
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 12 juin 2025 – 19h00**  
*Approbation de l'engagement du projet de charte Air Santé de Haute-Alsace*  
Délibération n° C20250605

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 06 juin 2025

Sont présents 45 membres titulaires  
Sont absents 14 membres  
- Dont suppléés : 02  
- Dont représentés : 06

Votants : 53  
- Dont « pour » : 48  
- Dont « contre » : 03  
Dont abstentions : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	ULMANN Fabien
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	WIES Joël
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH Procuration	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	FRISCH Jean-Rodolphe
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	Procuration						
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	WIES Procuration	Joël	Titulaire/M	X			

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M			X	

## DELIBERATION N° C20250605

### ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE

### APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DU PROJET DE CHARTE AIR SANTE DE HAUTE-ALSACE

La qualité de l'air représente un enjeu majeur de santé publique. Sur la période 2016-2019, Santé Publique France estime que chaque année près de 40 000 décès prématurés seraient attribuables à une exposition aux particules fines (PM<sub>2,5</sub>). D'autres études portent à 97 000 le nombre de morts prématurées en France. Au-delà des décès, la pollution de l'air est responsable d'autres répercussions sur la santé : les moins sévères concernent cependant une proportion plus importante de personnes. Les populations les plus sensibles à la qualité de l'air sont les enfants, les personnes âgées et les individus souffrant de pathologies chroniques.

Sur le Haut-Rhin, 44 % de la population est soumise à une concentration moyenne annuelle en dioxyde d'azote supérieure au seuil préconisé par l'OMS. Ce taux monte à 73 % pour les PM<sub>10</sub> et 100 % pour les PM<sub>2,5</sub>. Ces derniers polluants sont en l'occurrence les plus nocifs. La principale source d'émission de particules fines dans le Haut-Rhin est le secteur résidentiel et en particulier le chauffage au bois. Agir plus globalement et de manière plus transversale, en dépassant le domaine des transports, devient dès lors une nécessité.

Face à ces constats et dans l'optique d'agir de manière globale et cohérente, la Communauté de communes Sud Alsace Largue s'engage au travers de la Charte Air-Santé Haute-Alsace, document qui recense et met en lumière les différents engagements en faveur de la qualité de l'air. Ces mesures sont prises par les intercommunalités, les chambres consulaires et les représentants des partenaires économiques de la Haute-Alsace. Les actions s'articulent autour de trois axes : la promotion des véhicules les moins émissifs, l'accompagnement au changement des pratiques de mobilité et un plan d'actions pour se chauffer au bois en polluant moins. La mise en œuvre de cette charte contribuera à poursuivre et intensifier les actions en faveur de la qualité de l'air, ainsi qu'à assurer la diffusion des bonnes pratiques.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider la démarche et les engagements de la Communauté de communes Sud Alsace Largue telle que présentée et jointe à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite Charte Air Santé Haute-Alsace ainsi que toutes les pièces contractuelles nécessaires.

**Le Conseil Communautaire, après délibération par 48 voix pour, 03 voix contre et 02 abstentions :**

- **VALIDE** la démarche et les engagements de la Communauté de communes Sud Alsace Largue telle que présentée et jointe à la présente délibération ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite Charte Air Santé Haute-Alsace ainsi que toutes les pièces contractuelles nécessaires.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE





CHARTRE  
**AIR·SANTÉ**  
HAUTE-ALSACE

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

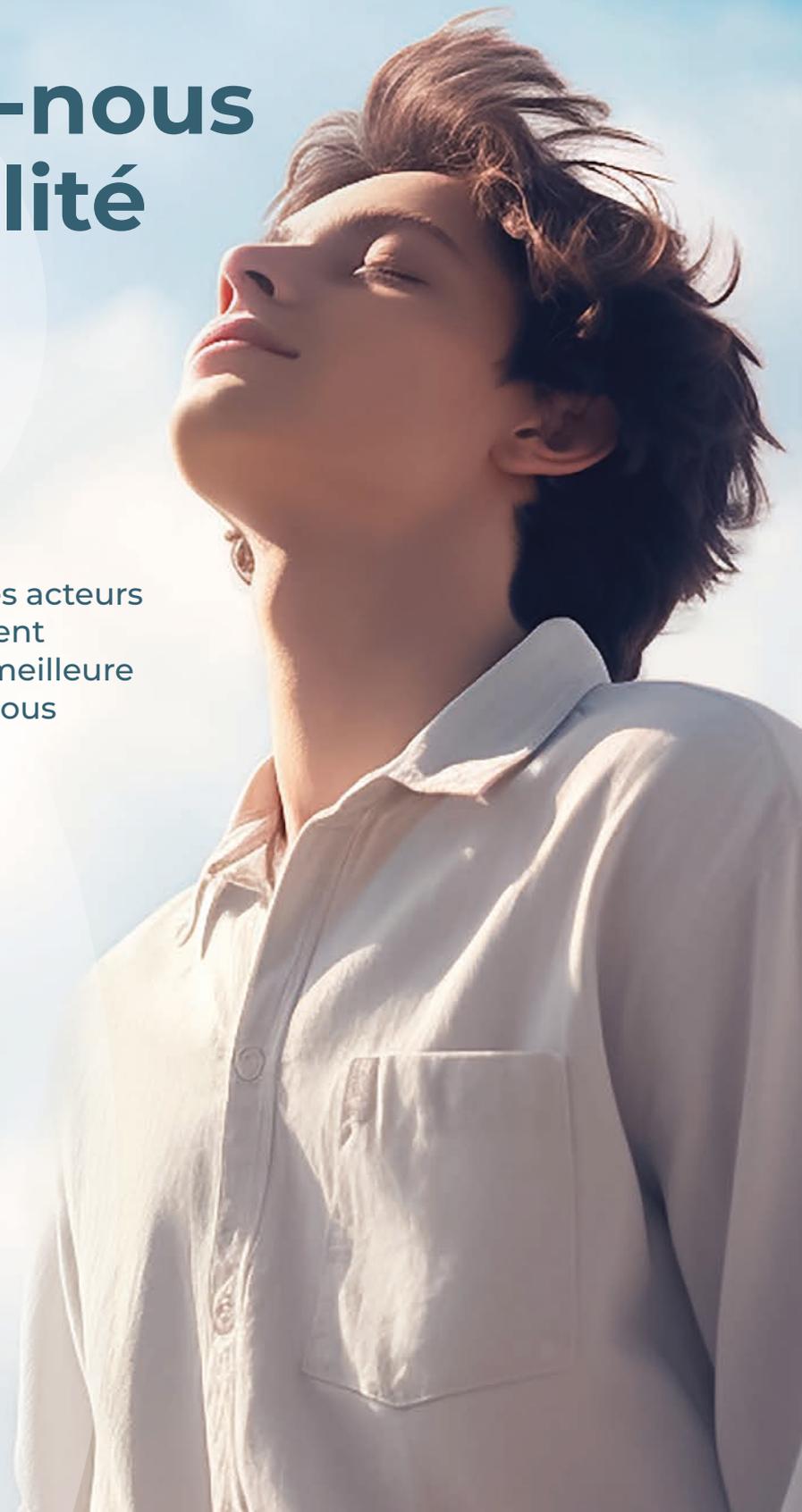
Publié le 27/06/2025

ID : 068-200066033-20250612-C20250605-DE



# Ensemble, engageons-nous pour la qualité de l'air !

À travers une charte novatrice et évolutive, les collectivités et les acteurs économiques du territoire fédèrent leurs énergies au service d'une meilleure qualité de l'air et de la santé de tous les habitants.





## Une charte pour fédérer et agir à la bonne échelle

Conscients des enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air, les signataires de cette charte, acteurs publics et privés alsaciens, prennent des dispositions en faveur de la réduction des émissions de polluants.

La présente charte vise à répertorier les engagements volontaires pris par chacun, offrant ainsi une mise en lumière de ces actions, un espace d'échange des bonnes pratiques et l'opportunité de favoriser des synergies pour contribuer collectivement à l'assainissement de la qualité de l'air.

Trois piliers concourent à cet objectif. Le premier vise à soutenir volontairement le renouvellement du parc ou le changement de motorisation, afin d'orienter usagers et adhérents vers des véhicules plus propres et décarbonés.

Le second vise à encourager l'évolution des pratiques de mobilité, que ce soit au travers du report modal vers des modes de transport plus durables, de l'amélioration du taux de remplissage des véhicules ou par des déplacements effectués de manière privilégiée dans un périmètre local.

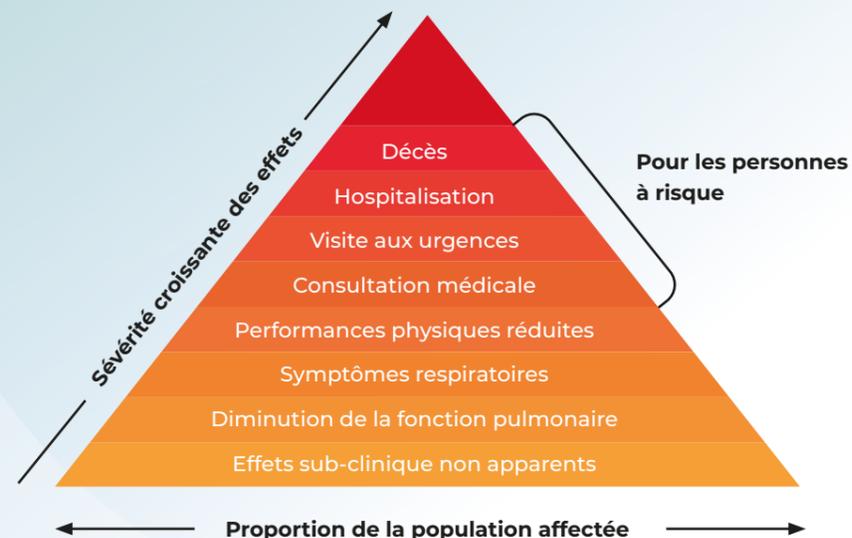


Enfin, le dernier pilier vise à agir directement sur le secteur résidentiel au travers du chauffage, premier contributeur de particules grossières et fines. Ces polluants figurent parmi les plus nocifs en raison de leur taille. Ce levier est d'autant plus efficace à mobiliser qu'il ne concerne qu'une faible partie des ménages et que la palette de solutions mobilisables est large (de la modernisation du système aux changements de pratiques).

## La pollution de l'air : un enjeu de santé publique

La qualité de l'air représente un enjeu majeur de santé publique. Sur la période 2016-2019, Santé Publique France estime que chaque année près de 40 000 décès prématurés seraient attribuables à une exposition aux particules fines (PM<sub>2,5</sub>). D'autres études portent à 97 000 le nombre de morts prématurées en France. Au-delà des décès, la pollution de l'air est responsable d'autres répercussions sur la santé : les moins sévères concernent cependant une proportion plus importante de personnes. Les populations les plus sensibles à la qualité de l'air sont les enfants, les personnes âgées et les individus souffrant de pathologies chroniques.

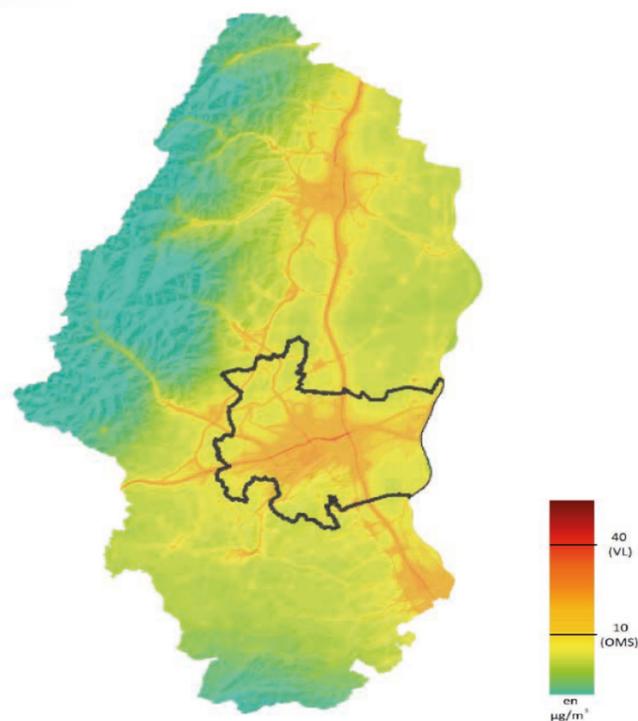
Sur le Haut-Rhin, 44 % de la population est soumise à une concentration moyenne annuelle en dioxyde d'azote supérieure au seuil préconisé par l'OMS. Ce taux monte à 73 % pour les PM<sub>10</sub> et 100 % pour les PM<sub>2,5</sub>.



## Origine des polluants

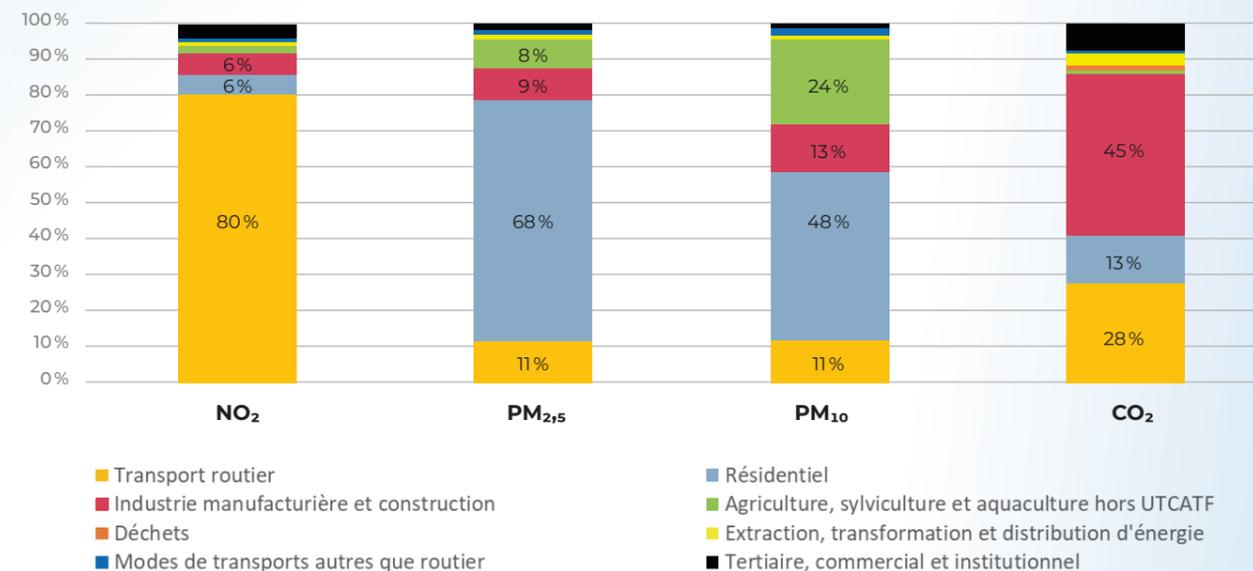
Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) est un gaz nocif, irritant pour les bronches, favorisant les crises d'asthme et les infections pulmonaires. Sur le Haut-Rhin, 80 % des émissions de NO<sub>2</sub> proviennent majoritairement du trafic routier, des véhicules diesel en particulier.

Les particules grossières PM<sub>10</sub> et fines PM<sub>2,5</sub> sont constituées de divers composés chimiques et déterminées par leur diamètre maximal (respectivement 10 et 2,5 µm). Plus ces particules sont fines, plus elles ont la faculté de pénétrer profondément dans l'organisme, depuis les voies respiratoires jusqu'au système circulatoire. Près de 10 % des particules sont émises par le trafic routier (combustion, usure des freins et des pneus, remise en suspension, etc.). Le secteur résidentiel est le principal contributeur des particules (48 % pour les PM<sub>10</sub> et 68 % pour les PM<sub>2,5</sub>).



Niveau de concentration en Dioxyde d'azote sur le Haut-Rhin en 2022 - ATMO Grand Est

## Répartition des émissions de gaz par secteur et par type sur le Haut-Rhin

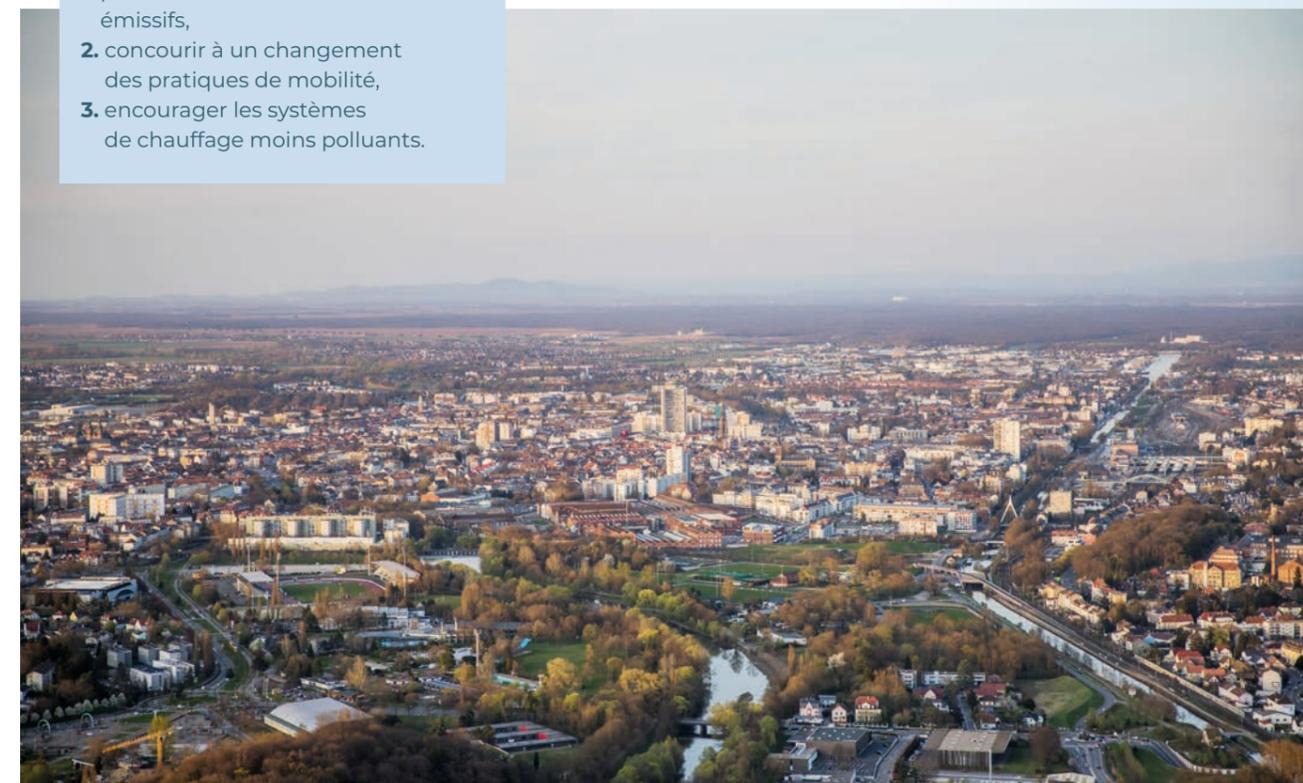


ATMO Grand Est - Observatoire Climat Air Énergie - Données 2021

Dans l'optique d'assainir la qualité de l'air sur notre territoire, de sorte que la population du Haut-Rhin ne soit plus exposée à des concentrations en polluants supérieures aux valeurs guides recommandées par l'OMS, les collectivités publiques et les acteurs économiques du département s'engagent autour de trois axes :

1. promouvoir des véhicules moins émissifs,
2. concourir à un changement des pratiques de mobilité,
3. encourager les systèmes de chauffage moins polluants.

Note : le CO<sub>2</sub> n'est pas un polluant, avec des incidences directes sur la santé, mais un gaz à effet de serre. Il est néanmoins indiqué ci-dessus, au titre que certaines mesures favorables à la qualité de l'air peuvent également avoir des incidences sur les émissions de CO<sub>2</sub>.



## Gouvernance

La Charte Air-Santé est une initiative collaborative visant à améliorer la qualité de l'air et à garantir la santé publique. Elle associe les principaux acteurs publics et privés concernés autour d'une vision commune, déclinée de manière opérationnelle par de multiples engagements, portés seuls ou à plusieurs. La gouvernance de cette charte est essentielle pour assurer son efficacité et sa pérennité. Elle s'appuie sur trois piliers, à savoir un observatoire annuel, des comités de pilotage politiques et techniques, ainsi qu'une animation par des équipes projets.

### 1. Observatoire annuel

L'Observatoire Air-Santé assurera un suivi pragmatique de la Charte pour son évaluation globale. Il sera alimenté par des indicateurs simples, fiables et pertinents, lesquels seront actualisés chaque année. L'Observatoire Air-Santé est réalisé annuellement avec l'assistance de l'AFUT, en lien étroit avec son Observatoire des Mobilités dans le Haut-Rhin et d'ATMO Grand Est, acteur local de référence sur le suivi et l'analyse de la qualité de l'air.

Ces indicateurs concerneront principalement :

- la part de la population du département exposée à des concentrations nocives des principaux polluants : dioxyde d'azote, particules grossières (PM<sub>10</sub>) et fines (PM<sub>2,5</sub>) ;
- le suivi des émissions de ces polluants, c'est-à-dire la quantité produite ;
- l'évolution du parc roulant, en matière de répartition selon la classification Crit'Air notamment.

### 2. Pilotage

Le pilotage de la Charte Air-Santé sera exercé par le Comité des partenaires signataires de la charte qui se réunira au moins tous les 2 ans. Un point annuel sera également réalisé lors d'une réunion des présidents d'EPCI. Lors de ces instances, les points suivants seront abordés :

- Point sur la qualité de l'air : présentation de la synthèse de l'Observatoire Air-Santé ;
- Présentation de l'avancement des actions et en particulier des actions multi-partenariales : bilan des actions phares, partage des bonnes pratiques, approbation de nouvelles actions ;
- Validation des nouveaux partenaires : examen et validation des demandes d'adhésion de nouveaux partenaires à la charte ;
- Engagement des propositions des groupes de travail thématiques : présentation des bilans et propositions des groupes thématiques, validation des suites à donner.

Des comités techniques regroupant les agents et techniciens des partenaires de la charte, animés par m2A, seront mis en place pour piloter l'élaboration de l'observatoire de la qualité de l'air, préparer les réunions de pilotage, suivre les actions et évaluer leurs bénéfices, partager les expertises et bonnes pratiques, étudier les demandes d'adhésion, proposer de nouvelles actions...



## Tous les partenaires signataires s'engagent pour la qualité de l'air au travers d'actions multi-partenariales

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27/06/2025

ID : 068-200066033-20250612-C20250605-DE



### Pour changer les pratiques de mobilité

- **Mettre en avant les actions portées par le Schéma Directeur des Mobilités du Haut-Rhin, pour agir sur les déplacements à l'échelle des bassins de vie (toutes les collectivités) ;**
- **Encourager le covoiturage du quotidien :**
  - poursuivre les actions de promotion et de communication autour de l'application BlaBlacar Daily (11 intercommunalités du Haut-Rhin engagées) ;
  - travailler à l'échelle du Sud Alsace sur un schéma directeur des aires de covoiturage.
- **Étendre les services du Compte Mobilité** en dehors de m2A, tels que la recherche d'informations, d'itinéraires, la possibilité de louer des vélos, etc. (**Mulhouse Alsace Agglomération, Saint-Louis Agglomération, Colmar Agglomération**) ;
- **Travailler à l'échelle des pays le sujet des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (toutes les collectivités) ;**
- **Relayer auprès de la clientèle des artisans du secteur du chauffage les conseils permettant de réduire les émissions de polluants (CAPEB, UCA, CMA).**



### Pour se chauffer sans émettre de particules

- **Se faire le relais de la campagne de l'ADEME « Bien se chauffer au bois pour moins polluer » (tous les partenaires).**

## Au travers de groupes thématiques :

- **Pour traiter et résorber les phénomènes de frontières en matière de transports**, en facilitant les extensions à haut potentiel qui débordent dans d'autres périmètres ;
- **Pour coordonner les actions en faveur du vélo sous forme de Comités d'Axes** (prévenir les effets de coupure et faciliter les déplacements intracommunautaires) ;
- **Pour travailler en commun sur le sujet de l'autopartage en milieu rural** (effet de masse, solution entre particuliers, etc.) ;
- **Pour favoriser des mesures permettant de limiter les distances parcourues par les poids-lourds et donc les pollutions :**
  - En travaillant à une meilleure répartition des lieux agréés de collecte et de traitement liés aux filières REP, afin d'assurer une bonne couverture géographique (CAPEB, UCA, Collectivités) ;
  - En faisant la promotion de la plateforme TERRASS qui met en relation les sites producteurs et sites receveurs de terres excavées permettant de tenir compte de la destination des déblais terreux dès le stade de l'élaboration d'un projet de construction et inversement (Fédération Française du Bâtiment, Syndicat des Travaux Publics, Collectivités).

• **Pour favoriser les pratiques vertueuses dans les appels d'offres publics.**

- Développer les projets de végétalisation des bâtiments : Toits et façades végétalisés pour capter une partie des particules fines.
- Réduire les produits chimiques volatils : dans les CCTP des marchés de travaux, substitution des solvants, peintures et colles émetteurs de COV et dans les critères d'attribution des marchés, valorisation des offres des entreprises peu émettrices de COV
- Améliorer des systèmes de ventilation : filtration renforcée et surveillance de la qualité de l'air intérieur ;
- Promotion de la construction éco-conçue : Intégration de matériaux non polluants et ventilation naturelle dans les bâtiments neufs.

## Au travers de la limitation de vitesse sur des axes routiers majeurs :

En matière de dioxyde d'azote, polluants majoritairement émis par le trafic routier, les sites les plus exposés aux seuils nocifs de polluants sont notamment localisés le long des axes routiers majeurs en raison du volume du trafic et des vitesses de circulation élevées qui amplifient les émissions de polluants des véhicules légers.

En ce qui concerne les émissions le long de ces axes routiers, la mesure la plus efficace - au regard des moyens mobilisés et des résultats sensibles et immédiats au bénéfice des personnes qui habitent ou travaillent à proximité de ces axes - consiste en la réduction des vitesses. Une réduction de 110 km/h à 90 km/h entraînerait une diminution des émissions d'oxydes d'azote émis par les véhicules légers de l'ordre de 25 %. Cette baisse est encore plus marquée (-30 %) pour le passage de 130 km/h à 110 km/h. En outre, une telle réduction s'accompagne de bénéfices collatéraux en matière de sécurité routière et d'émission de gaz à effet de serre.

Aussi, **l'une des mesures phares portée par la Collectivité Européenne d'Alsace et sollicitée par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) prévoit l'abaissement des vitesses des voitures de 110 km/h à 90 km/h sur l'autoroute A36 entre l'échangeur A35x36 et Lutterbach.**

D'autres axes sont également à l'étude comme par exemple le tronçon de l'A35 à hauteur de Rixheim et Habsheim, la D1066 à hauteur de Lutterbach et plusieurs tronçons de la D430.



# Les collectivités s'engagent pour la qualité de l'air !

# La Collectivité européenne d'Alsace s'engage



## Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- **Accompagner le développement des dispositifs de recharge hydrogène/multi-énergie** (électrique et biogaz notamment) ;
- **Equiper les parkings relais et d'autopartage** le long des 6 700 km de voirie de la CeA d'ombrières photovoltaïques et de recharge de véhicule lorsque c'est pertinent.



## Pour changer les pratiques de mobilité

- **Mise en place d'une taxe Poids Lourds R'Pass** pour réduire le trafic de transit Alsace/Allemagne et la pollution atmosphérique ;
- **Déployer un « Plan Vélo » ambitieux** pour l'Alsace : 1 783 km d'itinéraires cyclables structurants ;
- **Mettre en œuvre un « Plan de Mobilité »** pour tous les agents de la CeA, dont 2 000 sont présents dans le Haut-Rhin ;
- **Soutenir des projets de création de pistes cyclables** dans le cadre des contrats de territoire entre la Ville de Mulhouse et la CeA et entre l'Agglomération et la CeA ;
- **Sensibiliser les alsaciens à la transition énergétique et aux mobilités douces** en partenariat avec les CINE.



## Pour se chauffer sans émettre de particules

- **Diminuer de 40 % la consommation énergétique des sites de la CeA** en 2030 ;
- **Atteindre 50 % de couverture des consommations CeA par des EnR** d'ici 2030 ;
- **Poursuivre et accroître le déploiement du plan photo-voltaïque** en exploitant tous les potentiels internes (bâti, dont les collèges, routes, parkings) ;
- **Lutter contre la précarité énergétique :**
  - soutenir des projets de réhabilitation thermique de logements sociaux, de copropriétés dégradées, de logements de ménages modestes et très modestes ;
  - accompagner les plus fragiles dans la transition énergétique avec les équipes sociales en territoire ;
- **Développement des réseaux de chaleur** par une SEML Energies alsaciennes dédiée à des projets avec minimum de 80% d'EnR ;
- **Connecter si possible le patrimoine CeA aux réseaux de chaleur urbain.**

# La Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach s'engage



Envoyé en préfecture le 27/06/2025  
 Reçu en préfecture le 27/06/2025  
 Publié le 27/06/2025  
 ID : 068-200066033-20250612-C20250605-DE



## Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- **Mettre à disposition des usagers des bornes de recharge** pour véhicules électriques dans les sites intercommunaux accueillant du public (piscine, centre culturel transfrontalier Art'Rhéna...).



## Pour changer les pratiques de mobilité

- **Élaborer un Schéma directeur des mobilités durables cyclo, pédestre et équestre**, démarche volontaire pour développer et structurer l'ensemble des solutions de mobilité durable - validation prévue au dernier trimestre 2024 ;
- **Structurer un réseau de pistes et d'itinéraires cyclables** (160 kilomètres de pistes et d'itinéraires cyclables déjà proposés) et investir dans un développement ambitieux des pistes et itinéraires cyclables ;
- **Développer des services complémentaires :** signalétique/jalonnement, stationnement vélo, stations de réparation, offre de location, etc.
- **Sensibiliser, animer et communiquer afin d'encourager les changements d'usage :** vélo en entreprise (Employeur pro-Vélo – défi "J'y vais !"), vélo école (Savoir Rouler à vélo), vélo loisir (Accueil Vélo), vélo pour tous (Tourisme & Handicap – T&H), Événement Bicyclette ;
- **Soutenir des projets de transports en commun d'envergure tels que :**
  - la création du Bus à Haut Niveau de Service Colmar – Breisach ;
  - la réactivation de la ligne ferrée voyageurs Colmar – Breisach – Freiburg ;
- **Poursuivre l'exploitation du transport à la demande.**



## Pour se chauffer sans émettre de particules

- **Participer au financement d'un espace France Rénov'** à l'échelle du PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;
- **Attribuer des aides à la rénovation énergétique des logements** aux particuliers sans critères de ressources ;
- **Mettre en œuvre une OPAH à l'échelle de Neuf-Brisach** permettant la rénovation énergétique des logements des particuliers ;
- **Mettre à disposition des collectivités du territoire un Conseiller en Énergie Partagé** afin de les accompagner dans la rénovation énergétique de leur patrimoine ;
- **Procéder à la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux et en améliorer le process** (piscine).

# La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin s'engage



## Pour changer les pratiques de mobilité

- Développer les réseaux cyclables et la pratique des modes actifs, dont l'axe structurant Mulhouse/Colmar ;
- Poursuivre le déploiement et amplifier les mobilités partagées (covoiturage, auto-partage...);
- Réflexion avec la Région quant au développement de l'offre de transports en commun.



## Pour se chauffer sans émettre de particules

- Poursuivre les permanences « France Renov' » et les conseils en rénovation.

# Colmar Agglomération s'engage

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27/06/2025

ID : 068-200066033-20250612-C20250605-DE



COLMAR AGGLOMÉRATION



## Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- Exploiter un parc de bus quasi-entièrement équipé de motorisation au gaz naturel pour véhicules (GNV), réduisant considérablement l'empreinte environnementale des transports publics sur l'agglomération colmarienne ;
- Desservir le centre de Colmar par 4 navettes « Cœur de Ville », qui sont de petits véhicules électriques.



## Pour changer les pratiques de mobilité

- Déployer le nouveau réseau de bus TRACE : expérimentation de 2 ans d'un nouveau réseau de bus apportant un choc d'offre de 45 % de kilomètres supplémentaires, pour un accroissement de 22 % du budget d'exploitation. Ce nouveau réseau permet à 85% de la population de l'agglomération de bénéficier d'un arrêt à moins de 500 m de son domicile (contre 56% avec l'ancien réseau), sans augmentation de tarif pour l'usager ;
- Développer des itinéraires cyclables à travers le schéma directeur des pistes cyclables intercommunales pour une enveloppe de 5 millions d'euros sur la période 2020-2026 ;
- Poursuivre la politique en faveur des modes doux de déplacement, menée par la Ville de Colmar depuis de nombreuses années, notamment en déployant le réseau cyclable de la commune mais également en octroyant une aide de 100 € par foyer colmarien pour l'achat d'un vélo neuf classique ou à assistance électrique ;
- Soutenir l'organisation du salon TRENDY – mobilités et énergies : salon inter-entreprises, organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, qui a réuni les 27 et 28 septembre 2023 en un seul lieu un maximum d'offres de solutions de mobilités innovantes, dans le but de montrer aux dirigeants d'entreprises et responsables de collectivités de nouvelles alternatives de développement, et de les informer sur les solutions du moment en matière d'énergies nouvelles ;
- Organiser des navettes de Noël – Pays des Étoiles pour proposer un déplacement collectif entre les marchés de Noël les plus importants du territoire ;
- Mettre en place un forfait « mobilités durables » au sein de la collectivité pour soutenir et accompagner les agents dans l'utilisation de modes actifs pour se rendre sur le lieu de travail.



## Pour se chauffer sans émettre de particules

- Soutenir L'Espace « France Renov' », qui organise le parcours de rénovation énergétique des ménages du territoire, qu'ils soient en maison individuelle ou en copropriété, mais également les petits tertiaires privés ;
- Mettre en place un partenariat avec OKTAVE en faveur de la rénovation globale et performante des maisons individuelles et des copropriétés. Ce partenariat est destiné à favoriser la rénovation énergétique au niveau BBC ;
- Mettre en place un dispositif d'aides au développement des énergies renouvelables par une aide financière pour l'installation de systèmes de production d'énergie performants (chaudières à condensation, pompes à chaleur) ;
- Rénover le centre de loisirs Florimont : création d'une nouvelle chaufferie au gaz comprenant une chaudière à condensation, deux circuits de chauffage avec un automate permettant la gestion de tous les équipements électriques présents dans cette chaufferie ;
- Poursuivre les travaux d'optimisation de réseau chauffage du bâtiment administratif de Colmar Agglomération.

# Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'engage



## Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- **Déployer des bornes de recharge** pour accompagner l'essor de véhicules électriques, avec le déploiement de 338 points de charge sur l'ensemble du territoire;
- **Moderniser la flotte de bus**, avec à l'horizon 2035 une flotte composée exclusivement de bus fonctionnant à l'électricité et au gaz renouvelable ;
- **Expérimenter des solutions pour limiter les émissions de particules fines** liées à l'usure des freins ;
- **Favoriser les véhicules les moins polluants dans le cadre des marchés publics**, en introduisant des clauses environnementales.



## Pour changer les pratiques de mobilité

- **Développer son réseau de transports collectifs pour le rendre plus attractif :**
  - Renforcer le transport à la demande en périphérie ;
  - Augmenter l'amplitude et la fréquence de fonctionnement du tramway en soirée ;
  - Prolonger la ligne 1 par un système de transport structurant et élaborer un schéma directeur des transports en commun en site propre avant 2026 ;
  - Développer l'offre de trains et de cars express dans le Sud Alsace et promouvoir le Service Express Régional Métropolitain Mulhouse - Bâle ;
- **Simplifier l'information et le paiement** autour de l'offre multimodale, en poursuivant les développements de l'application Compte Mobilité et en déployant une solution d'Open Payment dans les bus et trams (paiement simplifié par carte bancaire) ;
- **Accompagner l'essor du vélo :**
  - Adopter et aménager un Réseau Express Vélo intercommunal ;
  - Étendre au niveau intercommunal le périmètre couvert par le Vélo en Libre-Service et passer par des Vélos à Assistance Électrique ;
  - Augmenter la flotte de vélos électriques loués en longue durée (plus de 600 actuellement) ;
  - Faire vivre la Cité du Vélo ;
  - Multiplier les événements vélo d'ampleur comme le Challenge Vélo m2A et la Fête du Vélo m2A ;
- **Sensibiliser et accompagner les employeurs vers une mobilité plus durable.**



Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27/06/2025

ID : 068-200066033-20250612-C20250605-DE

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION



## Pour se chauffer sans émettre de particules

- **Développer un réseau de chaleur :**
  - Élaborer un Schéma Directeur des réseaux de chaleur et de froid ;
  - Récupérer la chaleur fatale d'usines situées sur la bande rhénane.
- **Soutenir et accompagner les acteurs de l'habitat** pour démultiplier les rénovations thermiques des logements individuels et collectifs ;
- **Mettre en œuvre le Pacte Territorial**, engagé avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), pour orienter et conseiller les propriétaires en quête de réhabilitation énergétique de leur habitat, avec le soutien de l'ALME et de l'ADIL qui conseillent les particuliers ;
- **Promouvoir le Programme d'Intérêt Général (PIG) auprès des ménages aux ressources modestes, avec une assistance gratuite pour les rénovations énergétiques**, dont le changement du mode de chauffe moins carboné et moins polluant ;
- **Communiquer, sensibiliser et mobiliser autour des émissions générées par le chauffage au bois et les moyens pour les réduire**, en se faisant notamment le relais de la campagne de l'ADEME « Bien se chauffer au bois pour moins polluer » ;
- **Apporter une bonification pour les dossiers de rénovation énergétique prévoyant la suppression définitive des foyers ouverts au bois et l'instauration de foyers dotés du label « Flamme Verte ».**

## En transversalité

- **Déployer le Plan Climat Nouvelle Donne dans toutes ses politiques publiques**, et poursuivre la démarche de labellisation « Territoire Engagé Transition Écologique » ;
- **Poursuivre le programme d'actions de sensibilisation sur la santé ;**
- **En tant que chef de file de la Charte Air-Santé, en assurer l'animation et le pilotage.** m2A assurera l'animation des groupes de travail et diffusera les informations relatives à la qualité de l'air (enjeux, tendances, actions remarquables mises en place, bonnes pratiques à développer auprès des particuliers...).

# La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé s'engage



Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- Mettre en relation les acteurs locaux pour le déploiement de bornes de recharge électrique.



Pour changer les pratiques de mobilité

- Poursuivre la participation aux navettes de Noël – Pays des Étoiles pour proposer un déplacement collectif entre les marchés de Noël les plus importants du territoire ;
- Sensibiliser, animer et communiquer afin d'encourager les changements d'usage : vélo en entreprise (défi « j'y vais à vélo ») ;
- Promouvoir les mobilités partagées (covoiturage, autopartage...).



Pour se chauffer sans émettre de particules

- Soutenir, accompagner et promouvoir les acteurs de l'habitat pour démultiplier les rénovations thermiques des logements individuels et collectifs (France Rénov, Alsace Rénov, Villes Vivantes ...)
- Procéder à la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux et en améliorer le process (piscine) ;
- Poursuivre la réflexion sur le déploiement d'un réseau de chaleur intégrant notamment le casino, le collège et la piscine.

# La Communauté de Communes du Pays de Rouffach s'engage



Pour changer les pratiques de mobilité

- Déployer et amplifier les mobilités partagées en partenariat avec le PETR Rhin Vignoble Grand Ballon, notamment avec le soutien financier au covoiturage via l'application BlaBlaCar Daily sur les trajets du quotidien ;
- Développer la pratique cycliste en adoptant un Schéma Vélo, lequel a pour objectif de renforcer la cohérence et la visibilité des pistes cyclables existantes autant que de prévoir les investissements pour accompagner le développement de ce réseau ;
- Poursuivre les réflexions avec la Région quant au développement de l'offre de transports en commun.



Pour se chauffer sans émettre de particules

- Poursuivre les permanences « France Renov' » et les conseils en rénovation.

# La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'engage



## Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- **Installation de bornes à recharge électrique** : une borne double charge installée au camping Le Florival. À venir, une borne au siège de la collectivité pour sa propre flotte de véhicules électriques ;
- **Électrifier les véhicules de service** : la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est dotée d'une flotte de 6 véhicules électriques depuis 2016.



## Pour changer les pratiques de mobilité

- **Proposer du transport à la demande** : la CCRG propose un service de Transport à la demande ComComBus permettant à un public cible de se déplacer sur le territoire et vers la gare de Bollwiller ;
- **Encourager l'utilisation de la Navette des neiges**, avec la mise en place de rotations de bus au départ de la gare de Bollwiller et jusqu'au site du Markstein en hiver pour éviter l'affluence de véhicules ;
- **Participation aux frais de fonctionnement de la Navette des crêtes** : afin de réduire l'accès aux véhicules sur les crêtes ;
- **Approuver un Schéma directeur vélo (2021)** pour inciter aux aménagements cyclables et ainsi mailler le territoire afin de favoriser les déplacements et notamment les trajets domicile/travail et domicile/établissements scolaires ;
- **Contribuer aux Fonds de concours Mobilité**, aide financière aux communes qui s'engagent dans des travaux d'aménagements cyclables ;
- **Soutenir le programme Savoir Rouler à Vélo** auprès des écoles pour l'apprentissage du vélo en garantissant l'encadrement du bloc 3 par un professionnel. L'objectif étant de rassurer les élèves et les parents pour privilégier ce mode de déplacement en toute sécurité ;
- **Réaliser son Plan de Mobilité Simplifié**



## Pour se chauffer sans émettre de particules

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) les actions suivantes sont en lien avec les modes de chauffe et contribuent à lutter contre la précarité énergétique :

- **Promouvoir le Programme d'Intérêt Général (PIG) / Fonds Alsace Rénov'** qui accompagne des rénovations énergétiques pouvant correspondre à un changement du mode de chauffe (96 000 euros sur 6 ans) ;
- **Abonder aux aides de l'Agence nationale de l'habitat** pour des rénovations énergétiques dans le cadre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) - 78 750 euros sur 6 ans.

Dans le cadre du PCAET du PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon dont la CCRG est membre les actions suivantes sont en lien avec les modes de chauffe :

- **Poursuivre la rénovation énergétique de l'habitat, du bâti public** et lutter contre la précarité énergétique (PLH + OPAH-RU) ;
- **Promouvoir la sobriété dans les collectivités** ;
- **Inciter les entreprises et le secteur de l'industrie à réduire leurs consommations et leurs impacts environnementaux** ;
- **Développer les énergies renouvelables et de récupération.**

# Saint-Louis Agglomération s'engage



## Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- **Maintenir et déployer des bornes de recharge** pour accompagner l'essor de véhicules électriques ;
  - 1<sup>re</sup> phase de déploiement par l'agglomération de 40 points de charge en juin 2018 ;
  - À la suite de l'adoption du SDIRVE, une 2<sup>e</sup> phase est prévue en 2026 : aller vers 300 points de charge sur l'ensemble du territoire d'ici 2030 avec les acteurs privés ;
- **Un réseau de bus urbains utilisant un carburant plus durable** (le HVO, fabriqué à partir d'huiles usagées).



## Pour changer les pratiques de mobilité

- **Réaliser un plan de mobilité simplifié (PdMS) ;**
- **Développer un écosystème vélo :**
  - Ouverture d'une vélostation comprenant des services de stationnement sécurisé et de location longue durée de vélos ;
  - Poursuivre la création de nouvelles pistes cyclables ;
  - Poursuivre le soutien à l'achat d'un vélo par les habitants ;
  - Soutenir la labellisation Accueil Vélo des structures du territoire ;
  - Soutenir les actions de promotion du vélo par le Centre Socio Culturel de Saint-Louis.
- **Favoriser le partage des véhicules :**
  - Soutenir l'autopartage en finançant une station ;
  - Inciter au covoiturage grâce à la subvention aux trajets ;
  - Créer de nouvelles aires de covoiturage.
- **Développer de nouvelles lignes de bus** avec une liaison transfrontalière Lörrach – Saint-Louis et une ligne express Sundgau – Saint-Louis ;
- **Initier un groupe de travail sur le stationnement voiture avec les communes membres volontaires.**



## Pour se chauffer sans émettre de particules

- **Soutenir et accompagner les acteurs de l'habitat** pour démultiplier les rénovations thermiques des logements individuels et collectifs ;
- **Étendre et densifier les réseaux de chauffage biomasse** dans les communes ;
- **Faire la promotion des aides existantes pour remplacer les chaudières fioul.**

# La Communauté de Communes Sud Alsace Largue s'engage



## Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- **Installer des bornes de recharge électrique** internes à la CCSAL au niveau des bâtiments administratifs de la CCSAL ;
- **Électrifier les véhicules de service**, en dotant la flotte de 4 véhicules électriques.



## Pour changer les pratiques de mobilité

- **Favoriser le recours aux mobilités partagées :**
  - Participer et soutenir financièrement le programme de covoiturage « Blablacar Daily » ;
  - Promouvoir le dispositif de covoiturage dynamique Covoit'Go ;
- **Proposer du transport à la demande :**
  - Proposer aux seniors du territoire (+75 ans) un service de transport à la demande pour réaliser des trajets au sein de la communauté de communes ou vers les établissements médicaux. Mettre en place une aide annuelle de 150 € pour l'utilisation des taxis.
- **Soutenir le programme Savoir Rouler à Vélo :**
  - Promouvoir l'apprentissage du vélo dans les écoles du territoire en garantissant l'encadrement par un professionnel. L'objectif étant de rassurer les élèves et les parents pour privilégier ce mode de déplacement en toute sécurité ;
  - Développer les mobilités douces ;
  - Gérer une flotte de 10 VAE proposée en location longue durée aux habitants du territoire ;
  - Suivre la mise en service du Schéma directeur cyclable du Sundgau avec les acteurs du territoire via l'organisation d'un comité de pilotage annuel ;
  - Suivre le schéma directeur cyclable de Dannemarie qui permettra à terme de connecter l'EV 6 à la voie verte de la vallée de la Largue. Cette liaison rendra accessible et de manière sécurisée les deux collèges du territoire et des entreprises ;
  - Installer des bornes de réparation de vélos le long de l'EV6 et de la voie verte de la vallée de la Largue ;
  - Poursuivre les réflexions autour de l'organisation d'un événement grand public autour du vélo ;
  - Promouvoir le programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV).



## Pour se chauffer sans émettre de particules

### • Soutenir et accompagner les acteurs de l'habitat :

- Encourager les rénovations thermiques des logements individuels et collectifs en lien avec le PETR ;
- Attribuer des aides à la rénovation énergétique des logements suivant les conditions de ressources ;

### • Sensibiliser et mobiliser autour des émissions générées par le chauffage au bois et les moyens pour les réduire :

- Développer les réflexions sur les réseaux de chaleur et mutualiser les productions de chaleur.

## Pour des actions innovantes

### • Favoriser les paiements pour services environnementaux en agriculture sur le territoire,

afin de réduire la dégradation de la qualité de l'air pouvant résulter des pratiques agricoles ;

### • Encourager les prestataires de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue à décarboner leurs activités,

telle que la collecte de déchets réalisée avec des camions roulant au biocarburant ;

• **Travailler en réseau à l'échelle du Sundgau avec le PETR et la communauté de communes du Sundgau**, dans l'optique d'améliorer par des actions innovantes la qualité de l'air pour plus de 70 000 habitants.

# La Communauté de Communes du Sundgau s'engage



## Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- Déployer des bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le territoire (Quartier Plessier mises en place en 2024, piscine de Tagolsheim en cours de réflexion) ;
- Déployer progressivement des minibus électriques pour le service périscolaire.



## Pour changer les pratiques de mobilité

- Réalisation d'une étude **Plan de Mobilité Simplifié** avec plan d'action qui permettra de développer les mobilités alternatives à l'autosolisme ;
- Définition d'une **politique cyclable** avec un accompagnement financier et administratif auprès des communes dans la réalisation de leurs projets cyclables ;
- Déploiement d'un **service de covoiturage intercommunal** avec l'entreprise BlaBlaCar Daily ;
- **Actions de communication** autour de ces services.



## Pour se chauffer sans émettre de particules

- Candidater à l'appel à projet « Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air (AACT-AIR) » de l'ADEME avec focus sur les polluants liés au bois-énergie. Lauréate en juillet 2024 pour mise en place d'actions à partir de 2025 ;
- Poursuivre les réflexions sur le développement d'un **réseau de chaleur sur le Quartier Plessier d'Altkirch** avec une potentielle récupération de chaleur fatale de la cimenterie Holcim ;
- **Sensibilisation et mobilisation** autour des émissions générées par le chauffage au bois et les moyens pour les réduire (s'inscrit dans le PCAET) ;
- **Sensibilisation sur la sobriété et la rénovation dans le bâti de manière générale** ainsi que sur les équipements de chauffage et ventilation (en lien avec les missions portées par le conseiller en énergies partagées de mai 2022 à mai 2024).

# La Communauté de Communes de Thann-Cernay s'engage



Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27/06/2025

ID : 068-200066033-20250612-C20250605-DE



## Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- **Électrifier la flotte des véhicules de service.**



## Pour changer les pratiques de mobilité

- Développer des itinéraires cyclables à travers le schéma directeur des pistes cyclables réalisé par le PETR du Pays Thur Doller ;
- Développer des services complémentaires vélo : signalétique/jalonnement, stations de réparation, etc. ;
- Favoriser le partage des véhicules en incitant au covoiturage grâce à la subvention aux trajets ;
- Encourager l'usage des mobilités durables au sein de la collectivité par la mise en place du forfait « mobilités durables » ;
- Poursuivre l'exploitation du transport à la demande Nav'Aide (réalisé par un véhicule électrique) ;
- Encourager l'utilisation de la Navette des neiges, avec la mise en place de rotations de bus au départ de la gare de Cernay dont les horaires sont en concordance avec ceux du tram-train depuis Mulhouse jusqu'au site du Markstein pour éviter l'affluence de véhicules ;
- Participer aux frais de fonctionnement de la Navette des crêtes afin de réduire l'accès aux véhicules sur les crêtes.



## Pour se chauffer sans émettre de particules

- Soutenir et accompagner les acteurs de l'habitat pour démultiplier les rénovations thermiques des logements individuels et collectifs ;
- Abonder aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour des rénovations énergétiques ;
- Procéder à la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux.

## La Communauté de Communes du Val d'Argent s'engage



### Pour changer les pratiques de mobilité

- **Accompagner l'essor du Vélo dans le Val d'Argent :**
  - Participer au projet label « Accueil Vélo » auprès de l'office de tourisme ;
  - Mise en place de box de stationnement vélo dans la vallée.
- **Sensibiliser, animer et communiquer afin d'encourager les changements de comportements :**
  - **Pérenniser le programme Savoir Rouler à Vélo (SRAV) auprès des écoles du territoire.** Ce programme à destination des enfants de 6 à 11 ans participe à faire émerger une génération vélo. Il vise à leur permettre de devenir autonomes à vélo avant leur entrée au collège ;
  - **Animer le défi multimodal, « J'y vais autrement » auprès des publics du Val d'Argent ;**
  - **Animer le challenge « Ville en selle » auprès des cyclistes du territoire.** Ce challenge consiste à encourager le maximum de personnes à intégrer le vélo dans leurs habitudes quotidiennes.



### Pour se chauffer sans émettre de particules

- **Participer aux projets de création/extension des réseaux de chaleur biomasse du Val d'Argent ;**
- **Sensibiliser et mobiliser autour des émissions générées par le chauffage au bois et les moyens pour les réduire,** en se faisant notamment le relais de la campagne de l'ADEME « Bien se chauffer au bois pour moins polluer » ;
- **Participer à l'espace France Rénov' en partenariat avec le PETR Alsace Centrale ;**
- **Privilégier la rénovation des bâtiments communaux et intercommunaux ;**
- **Accompagner l'amélioration thermique de l'habitat privé** via une aide complémentaire aux aides de l'Anah et de la CeA ;
- **Accompagner les communes sur la maîtrise de l'énergie** via le dispositif accélérateur de transitions de l'ADEME.

## La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach s'engage



### Pour changer les pratiques de mobilité

- **Réaliser un plan de mobilité simplifié (PdMS)** avec plan d'action qui permettra de développer les mobilités alternatives à l'autosolisme ;
- **Définition d'une politique cyclable** avec un accompagnement financier et administratif auprès des communes dans la réalisation de leurs projets cyclables ;
- **Encourager le covoiturage du quotidien** avec la poursuite des actions de promotion et de communication autour de l'application BlaBlaCar Daily (11 intercommunalités du Haut-Rhin engagées) ;
- **Poursuivre les réflexions avec la Région quant au développement de l'offre de transports en commun (Autocar Express) ;**
- **Accompagner l'essor du vélo** en soutenant la flotte de vélos électriques loués en longue durée par le Pays Thur Doller
- **Soutenir le programme Savoir Rouler à Vélo auprès des écoles** pour l'apprentissage du vélo en garantissant l'encadrement du bloc 3 par un professionnel. L'objectif étant de rassurer les élèves et les parents pour privilégier ce mode de déplacement en toute sécurité.
- **Animer le défi multimodal, « J'y vais autrement » auprès de la collectivité.**



### Pour se chauffer sans émettre de particules

- **Pour se chauffer sans émettre de particules :**
  - **Soutenir L'Espace « France Renov' » du PETR Thur Doller, et accueillir des permanences à Masevaux-Niederbruck** qui organise le parcours de rénovation énergétique des ménages du territoire, qu'ils soient en maison individuelle ou en copropriété, mais également les petits tertiaires privés ;
  - **Soutenir et relayer les actions communes engagées via le PETR Thur Doller dont notamment celles visant aux bonnes pratiques du chauffage au bois (Allumons le feu).**

# La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg s'engage



Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- Déployer un réseau de points de charge pour les véhicules électriques à l'échelle du territoire.



Pour changer les pratiques de mobilité

- Compléter le maillage d'itinéraires cyclables du territoire ;
- Poursuivre les services encourageant l'essor du vélo et le changement d'usage :
  - Service de location longue durée de VAE ;
  - Coordination du Savoir Rouler à Vélo dans les écoles.
- Favoriser le partage de véhicules en incitant au covoiturage ;
- Maintenir le forfait de mobilité durable pour les agents de la collectivité ;
- Poursuivre la participation aux Navettes de Noël – Pays des Étoiles ;
- Travailler sur la mobilité inclusive à l'échelle du territoire : diagnostic plus consultation citoyenne (jeunes, aînés, touristes, ...) ;
- Réaliser un Plan de Mobilité Simplifié à l'échelle du territoire.



Pour se chauffer sans émettre de particules

- Sensibiliser les ménages sur comment bien se chauffer au bois sans polluer ;
- Inciter aux rénovations thermiques des logements par un accompagnement technico-administratif (espace Conseil France Rénov') et des aides financières ;
- Soutenir financièrement les communes pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments et la production d'énergies renouvelables ;
- Poursuivre la rénovation énergétique du parc bâti de la CCVK.

# La Communauté de Communes de la Vallée de Munster s'engage

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27/06/2025

ID : 068-200066033-20250612-C20250605-DE



Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- Mettre en relation les acteurs locaux pour le déploiement de bornes de recharge électrique.



Pour changer les pratiques de mobilité

- Réaliser son Plan de Mobilité simplifié et son Schéma Directeur des Mobilités Actives, démarche participative engagée en octobre 2024 et documents de planification attendus pour fin 2025 ;
- Favoriser la mobilité douce :
  - Compléter la dorsale d'itinéraire cyclable et programmer la réfection des tracés déjà anciens (véloroute V21) ;
  - Développer des services vélos : jalonnement, stationnement vélo, borne d'autoréparation, etc.
  - Faciliter la mise en place à la gare de Munster du service de location « Vélos Fluo » porté par la Région Grand Est ;
- Sensibiliser et communiquer afin d'encourager les changements d'usage : ateliers vélos organisés par le service Jeunesse au collège Hartmann et pendant les petites vacances et l'été, opérations « Défi j'y vais » et « Col Attitude », label « Accueil Vélos » de l'Office de Tourisme et d'hébergeurs locaux...
- Poursuivre le transport à la demande « Trans'Vallée » et développer le volet solidaire ;
- Promouvoir les services de mobilité collective :
  - Participer à la redynamisation de la ligne ferroviaire TER Metzeral - Colmar ;
  - Relayer l'information sur les lignes régulières de bus existantes sur le territoire et sur les navettes saisonnières (Navette des Crêtes, Navette de Noël...).



Pour se chauffer sans émettre de particules

- Accueillir à Munster des permanences décentralisées de l'Espace France Rénov' basé à Colmar Agglomération ;
- Attribuer des aides à la rénovation énergétique des logements suivant les conditions de ressources ;
- Privilégier la rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux ;
- Promouvoir les bonnes pratiques auprès des usagers et acteurs locaux (sensibilisation à l'acquisition de poêles à bois plus performants, à la mise en place d'un réseau de chaleur...).

# La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin s'engage



## Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- Développer un système de recharge pour les vélos électriques au niveau de l'Office de Tourisme ;
- Poursuivre l'acquisition de véhicules électriques au niveau des services (Périscolaire, siège, services techniques).



## Pour changer les pratiques de mobilité

- Mise en place du forfait mobilités durables pour les agents en 2025 ;
- Participation de la collectivité à hauteur de 75% des frais de déplacements aux agents qui utilisent des modes de transport collectifs (bus, train...);
- Poursuivre avec le Pays Thur/Doller les services encourageant l'essor du vélo et l'emploi de modes de transport doux ;
- Accompagner le développement du vélo et d'autres mobilités douces :
  - Réalisation de la Voie Verte du Haag ;
  - Participation au Slow'Up ;
  - Mise en place d'arceaux à vélos devant l'office de tourisme : état des lieux (en cours) des infrastructures du territoire pour l'accueil des vélos afin de développer l'offre et les équipements.
- Encourager l'usage des mobilités douces au sein de la collectivité :
  - Installation d'un abri à vélos avec arceaux au niveau du siège et mise à disposition d'un vélo électrique pour les déplacements professionnels ;
  - Participation au Défi « J'y vais » dans le cadre du « Printemps des Transitions » porté par le Pays Thur Doller.
- Améliorer la connaissance d'alternatives de mobilités et notamment des transports collectifs : communication concernant la Navette des Crêtes et la Navette d'hiver afin de réduire les déplacements en voiture vers ce site (participation financière) ;
- Développer des circuits pédestres à destination des familles (Les éco balades) permettant de (re) découvrir les villages de la Vallée et la richesse des paysages naturels.
- Mise en place et promotion du « Tour de la vallée » en itinérance ;
- Participation au service de location de longue durée de vélos électriques mis en place par le Pays Thur Doller (Permanences sur le territoire et financement) ;
- Sensibiliser et encourager les changements d'usages notamment par l'information et la communication (relayer les actions mises en place par le Pays Thur Doller dans ces domaines) ;
- Mise en place de l'action « col attitude » piloté par le service tourisme ;
- Manifestation annuelle « l'Alsacienne Cyclo » : différents parcours pour les amateurs d'activités cyclo sportives et de randonnées à vélo.



## Pour se chauffer sans émettre de particules

- Procéder à la rénovation énergétique de bâtiments intercommunaux et en améliorant le process (réhabilitation du Centre Aquatique de Wesserling en cours) ;
- Poursuivre les réflexions sur la mise en place d'un réseau de chaleur sur le territoire (alimenté par une chaufferie collective biomasse - plaquettes forestières issues principalement des forêts communales – et/ou géothermie) ;
- Redonner vie à un patrimoine industriel : développer un éco quartier à usage mixte sur le site Interglass (hautes performances énergétiques des logements classe A ou B, panneaux photovoltaïques, réseau de chaleur ENR) ;
- Soutenir et relayer les actions engagées via le PETR Thur Doller dont notamment celles visant aux bonnes pratiques de chauffages au bois.

# La PETR Rhin Vignoble Grand Ballon s'engage



Le PETR anime et pilote un PCAET commun pour ses 4 EPCI membres (CCRG, CCARB, CCCHR, CCPARO-VIC), celui-ci comprend les actions suivantes en faveur de la qualité de l'air :



## Pour changer les pratiques de mobilité

- Déployer et amplifier les mobilités partagées en partenariat avec nos 4 Communautés de communes membres, notamment avec le soutien financier au covoiturage via l'application BlaBlaCar Daily sur les trajets du quotidien ;
- Poursuivre les réflexions avec la Région quant au développement de l'offre de transports en commun.



## Pour se chauffer sans émettre de particules

### Au travers du service « France Renov' » :

- Porter deux postes de Conseillers France Renov' au sein du PETR, dans le cadre du Service Public de la Rénovation Énergétique (SPRH), afin d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation ;
- Informer, conseiller et orienter les particuliers sur les questions énergétiques, l'identification des travaux prioritaires et les aides financières disponibles, lors de rendez-vous individuels/groupés lors de permanences sur le territoire ;
- Accompagner la dynamique de rénovation en animant et en promouvant les services France Renov' à travers des événements, des réunions publiques et autres sollicitations impliquant des interventions ou conférences ;
- Sensibiliser aux économies d'énergie en organisant des actions spécifiques, notamment dans le cadre des marchés paysans, etc.

### Avec le conseiller en énergie partagée :

- Informer et accompagner les collectivités sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux (chauffage, isolation, ventilation...) et sur le développement des énergies renouvelables, notamment avec le programme les Générateurs.

# Le PETR Sélestat Alsace Centrale s'engage



## Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- Mieux connaître les enjeux et perspectives de transition écologique du secteur des transports, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial, à travers une étude territoriale sur les flottes à faibles émissions ;
- Accompagner les gestionnaires de flottes du territoire dans leurs stratégies de conversion face aux enjeux de décarbonation ;
- Définir les mutualisations envisageables sur les productions et les distributions de carburants alternatifs entre les acteurs privés et publics du territoire dans le cadre de la structuration d'un écosystème territorial multi-énergie, articulé autour d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Carburants Alternatifs ;
- Moderniser la flotte de véhicules du réseau de transport : au 1<sup>er</sup> janvier 2025, tous les bus et cars du réseau fonctionnent au HVO, un biocarburant produit à partir de déchets de lubrifiants (huiles de friture, huiles industrielles ou graisses animales) qui permet de baisser les émissions de GES de 85% par rapport au diesel classique. En 2026, tous les véhicules affectés au transport à la demande seront électriques.



## Pour changer les pratiques de mobilité

- Prendre la compétence mobilité à l'échelle du PETR : au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le PETR Sélestat Alsace Centrale est devenu AOM -Autorité Organisatrice de Mobilité à la suite du transfert de la compétence des quatre EPCI du territoire. Ce transfert permet de mettre en cohérence les projets de mobilités : 85% des déplacements sont effectués sur le territoire du PETR, véritable bassin de mobilité ;
- Déployer un nouveau réseau de transport : le PETR porte le déploiement du réseau de transport ELSA, avec des lignes régulières, du transport scolaire et du transport à la demande (TAD). Avec ce nouveau réseau, les 52 communes du territoire bénéficient d'un service de mobilité, avec a minima du TAD ;
- Sensibiliser et promouvoir les mobilités alternatives : le PETR organise le défi 100% vélo transfrontalier « Ville en Selle », ainsi que le défi multimodal « J'y Vais » avec plusieurs animations. Il organise une année sur deux des événements lors de la Semaine européenne de la mobilité. Autres formes de sensibilisation : réunion d'information sur le Savoir Rouler à Vélo, Fresques de la mobilité, Roue de la mobilité, contribution à l'achat d'un Vélobus.
- Contribuer à l'achat de vélos par les particuliers : en tant qu'AOM, le PETR reprend le dispositif de primes à l'achat d'un vélo mis en place par les EPCI.
- Accompagner les employeurs dans l'élaboration de leurs plans de mobilité : le PETR met en place un Comité des partenaires comprenant des employeurs, et déploie plus largement une politique d'accompagnement, de suivi et de conseils.



### Pour se chauffer sans émettre de particules

• **Porter un poste de Conseillère France Rénov' au sein du PETR Sélestat Alsace Centrale, dans le cadre du Service Public de la Rénovation Énergétique (SPRH), afin d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation :**

- Informer, conseiller et orienter les particuliers sur les questions énergétiques, l'identification des travaux prioritaires et les aides financières disponibles, lors de rendez-vous individuels/ groupés à la Maison de l'habitat du Centre Alsace ou lors de permanences sur le territoire ;
- Accompagner la dynamique de rénovation en animant et en promouvant les services France Rénov' à travers des événements tels que les salons Habitat Déco et Made in Alsace, des réunions publiques et autres sollicitations impliquant des interventions ou conférences ;
- Sensibiliser aux économies d'énergie en organisant des actions spécifiques, notamment dans le cadre du défi Fées sur les éco-gestes.

• **Déployer effectivement le volet « AIR » de son Plan Climat Air Énergie Territorial, notamment en lien avec la mise en œuvre du Contrat Local de Santé.**

# Le Pays du Sundgau s'engage



Envoyé en préfecture le 27/06/2025  
 Reçu en préfecture le 27/06/2025  
 Publié le 27/06/2025  
 ID : 068-200066033-20250612-C20250605-DE



### Pour des véhicules plus propres et décarbonés

• **Favoriser les conditions de mise en service d'une (ou plusieurs) station(s) multi-énergies sur le territoire :**

- Identification des entreprises intéressées par l'utilisation et l'investissement dans la station ;
- Coordination d'étude(s) d'implantation de station(s) sur le territoire (foncier, modèle économique, accessibilité, etc.) afin de trouver un constructeur et exploitant de station ;
- Accompagner les investisseurs dans la création d'une société gestionnaire de la station ;
- Faire le lien entre les différents acteurs (investisseurs, entités publiques, constructeurs/exploitants), etc.).

• **Accompagner les professionnels du secteur des transports lourds vers la conversion de leur flotte vers des alternatives faiblement carbonées :**

- Rencontre avec des entreprises prospectées et élaboration de propositions personnalisées de renouvellement de flottes adaptées (TCO, technologies, modèle économique, etc.) ;
- Accompagnement des entreprises dans l'acquisition des véhicules à faibles émissions (aide à la demande de financements, propositions de modèles, etc.) ;
- Organisation d'ateliers pour promouvoir les solutions à faible carbone dans les mobilités lourdes.

• **Mettre en relation les acteurs du territoire pour le déploiement de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire.**



### Pour changer les pratiques de mobilité

• **Favoriser le recours aux mobilités partagées :**

- Animation et promotion du dispositif de covoiturage dynamique Covoit'Go ;
- Étude des conditions d'implantation d'un système de voiture en autopartage ;
- Réalisation d'un schéma des aires de covoiturage du Sundgau avec la Collectivité européenne d'Alsace.

• **Développer un réseau de transports collectifs lisible et attractif :**

- Étude fine des déplacements sur le territoire par une étude origine-destination ;
- Élaboration d'un schéma des mobilités collectives locales et transfrontalières ;
- Création des conditions de mise en service d'un car express entre le Sundgau et le secteur de Saint-Louis/Bâle et accompagnement du futur gestionnaire de la ligne ;
- Mise en lumière des possibilités de rabattement en transport collectif permettant de connecter les gares du territoire (Dannemarie, Altkirch) aux vallées sundgauviennes (Ill et Largue) et offrir un débouché vers le canton du Jura, notamment la gare de Basse Vendline ;
- Aide à l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux sur la ligne ferroviaire Mulhouse-Belfort et sur les lignes de car express et de rabattement.



### Pour changer les pratiques de mobilité

#### • Accompagner l'essor du vélo :

- Suivi de la mise en service du Schéma directeur cyclable du Sundgau avec les acteurs du territoire via l'organisation d'un comité de pilotage annuel et la mise à jour de l'outil cartographique en ligne ;
- Aide technique aux communes et communautés de communes dans leurs projets cyclables et soutien administratif aux montages de dossiers de subventions ;
- Gestion de la flotte de 50 VAE mis à disposition de structures à caractère social, ESAT, collectivités, etc. ;
- Réflexion autour de l'organisation d'un événement grand public autour du vélo ;
- Promotion du programme « Objectif Employeur Pro-Vélo » (OEPV) et travail autour de la labellisation du Pays du Sundgau.

#### • Améliorer la connaissance des alternatives de mobilités dans le territoire :

- Mise en lumière des possibilités de mobilités dans le territoire avec le guide de la mobilité du Sundgau ;
- Animation d'ateliers et tables d'échanges avec des acteurs sociaux du territoire.



### Pour se chauffer sans émettre de particules

- **Portage de l'espace France Rénov'** : conseil et accompagnement des particuliers pour l'aide à la rénovation énergétique ;

- **Soutien technique au développement d'un réseau de chaleur dans la ville d'Altkirch.**

Afin de renforcer la performance des actions visant à améliorer la qualité de l'air à l'échelle Sud Alsace, le Pays du Sundgau propose à Mulhouse Alsace Agglomération de renforcer la coordination d'actions pour répondre aux enjeux qui unissent les deux territoires, notamment sur les sujets relevant des mobilités collectives et de la décarbonation des mobilités :

- **La mobilisation d'entreprises intéressées par l'utilisation et/ou l'investissement** dans la station multi-énergies sundgauvienne ;

- **L'ingénierie territoriale** pour les services rendus par le Pays du Sundgau pour l'amélioration de la qualité de l'air, notamment dans l'accompagnement des entreprises pour la conversion de leur flotte de véhicules lourds et le conseil en mobilité décarbonée auprès des habitants impactés par la ZFE (à l'image des services proposés par l'Agence du climat pour l'Eurométropole de Strasbourg) ;

- **L'intégration des lignes de cars express transfrontalières dans le Service Express Régional Métropolitain (SERM) Mulhouse-Bâle ;**

La faisabilité de création de liaisons en transport collectif et partagé entre le Sundgau et les principales zones d'activités et de services de l'agglomération mulhousienne.

L'ensemble de ces actions pourrait être valorisées au travers d'un contrat de réciprocité entre le Pays du Sundgau et Mulhouse Alsace Agglomération.

### En transversalité

# Le Pays Thur Doller s'engage

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27/06/2025

ID : 068-200066033-20250612-C20250605-DE



### Pour changer les pratiques de mobilité

- **Accompagner les collectivités du territoire dans la mise en œuvre du Schéma Vélo du Pays Thur Doller** via la construction ou l'amélioration d'itinéraires cyclables sécurisés et la création de services vélos ;

- **Coconstruire et mettre en œuvre un service de location longue durée de vélos à assistance électrique** à destination des habitants souhaitant essayer les déplacements doux au quotidien ;

- **Coordonner le déploiement du Savoir Rouler à Vélo dans les écoles** en facilitant l'accès à un prestataire local agréé et la recherche de financements ;

- **Sensibiliser les habitants, les écoliers, les collectivités et les entreprises aux déplacements doux et alternatifs** via des actions de sensibilisation telles que le défi « J'y Vais ! » et l'organisation d'événements de type Fête du Vélo ;

- **Accompagner les collectivités dans leurs projets d'organisation de la mobilité touristique** vers et au sein du territoire.



### Pour se chauffer sans émettre de particules

- **Assurer le portage d'un Espace Conseil France Rénov'** pour accompagner les habitants et propriétaires du territoire à la rénovation de leur logement et au remplacement et à la maîtrise de leur équipement de chauffage ;

- **Promouvoir l'autorénovation accompagnée** et apporter aux habitants une formation pratique à l'isolation des parois opaques dans les règles de l'art ;

- **Sensibiliser les habitants aux émissions de particules fines** liées à l'utilisation d'équipements de chauffage individuels au bois vétustes et mal employés ;

- **Informers les habitants des bonnes pratiques du chauffage au bois**, notamment sur le choix et le séchage du combustible, les techniques allumage, la maîtrise de la combustion et l'entretien de l'appareil ;

- **Accompagner les collectivités dans leurs projets de sobriété et de rénovation des bâtiments publics** ainsi que de production locale d'énergies renouvelables.

Les acteurs  
économiques  
s'engagent  
pour la qualité  
de l'air !

## La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole s'engage



**Pour des véhicules  
plus propres  
et décarbonés**

- Accompagner les entreprises industrielles, de commerce et de services dans l'évolution de leur flotte de véhicules ;
- Informer les entreprises sur les aides et financements existants ;
- Sensibiliser les entreprises industrielles, de commerce et de services sur la réglementation des flottes à faibles émissions et les vignettes Crit'Air ;
- Participer aux échanges avec la collectivité et les autres partenaires économiques dans le cadre de la mise en place de la ZFE.



**Pour changer  
les pratiques  
de mobilité**

- Réaliser des visites mobilité pour les entreprises industrielles, de commerce et de services ;
- Sensibiliser les entreprises industrielles, de commerce et de services aux mobilités alternatives (articles sur le covoiturage, l'autopartage...);
- Animer des ateliers sur la fresque de la mobilité ;
- Encourager les entreprises à la mise en place de plans de mobilité employeur / PDME-c ;
- Participer aux défis mobilité sur les territoires (m2A, EMS) ;
- Proposer et animer des webinaires sur les mobilités ;
- Animer des ateliers au sein de clubs d'entreprises (Acteco3F, Cercle des entreprises d'Alsace Bossue, Tremplin...);
- Participer aux réunions du Comité des partenaires de la mobilité.



**Pour se chauffer  
sans émettre  
de particules**

- Inciter les entreprises à réduire leurs émissions de particules en les conseillant sur des solutions leur permettant de réduire leur consommation d'énergie comme l'isolation et les pompes à chaleur.

# La Chambre de Métiers d'Alsace s'engage



**Pour des véhicules plus propres et décarbonés**

- **Accompagner les entreprises artisanales dans la modification de leur flotte ;**
- **Assurer des formations aux apprentis et aux salariés à la maintenance de véhicules propres et de cycles**, via le CMA Formation/CFAM (Centre de Formation de l'Artisanat de Mulhouse).



**Pour changer les pratiques de mobilité**

- **Réaliser des diagnostics mobilité pour les entreprises artisanales ;**
- **Sensibiliser les entreprises artisanales aux mobilités alternatives** (électromobilité, cyclo-mobilité) ;
- **Inciter au partage des véhicules ;**
- **Encourager les artisans à la mise en place de plans de mobilité employeur ;**
- **Identifier des artisans vertueux en matière d'amélioration de la qualité de l'air**, afin que m2A puisse les porter en exemple lors de ses opérations de communication ;
- **Inciter à l'installation de proximité des mécaniciens cycles formés par CMA Formation/CFAM**, afin d'assurer un maillage territorial de la réparation et faciliter le quotidien des usagers ;
- **Valoriser les métiers de l'artisanat offreurs de solutions en matière de mobilités alternatives/douces.**



**Pour se chauffer sans émettre de particules**

- **Collaborer avec les organisations professionnelles de l'artisanat**, en sensibilisant leurs artisans ressortissants afin qu'ils orientent le grand public vers l'acquisition d'équipements de chauffage moins impactant (poêles « Flamme verte », géothermie...) et/ou vers la connexion au réseau de chaleur de m2A ;
- **Veiller à associer tout particulièrement la corporation des maîtres ramoneurs du Haut-Rhin, les corporations des installateurs en chauffage-climatisation-sanitaire du Haut-Rhin Sud – arrondissements de Ribeauvillé/Guebwiller et les artisans de ces professions** à l'application de la Charte ;
- **Inciter les artisans à l'isolation de leurs propres locaux** professionnels ainsi qu'à la récupération de chaleur issue de leur activité.

**En transversalité**

- **Relayer aux artisans via les outils de la CMA, les informations relatives à la Charte en faveur de la Qualité de l'air dans le Haut-Rhin ainsi qu'au déploiement de la ZFE-m ;**
- **Représenter les intérêts des entreprises artisanales** dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Charte en faveur de la Qualité de l'air dans le Haut-Rhin et de la ZFE-m.

# La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) du Haut-Rhin s'engage



**Pour changer les pratiques de mobilité**

- **Optimisation des déplacements** en cherchant des potentialités susceptibles de réduire les kilomètres parcourus (sensibiliser les partenaires pour un meilleur maillage des REP, etc.) ;
- **Favoriser le recours à des entreprises de proximité**, pour réduire les distances parcourues, et par conséquent les émissions de polluants.



**Pour se chauffer sans émettre de particules**

- **Amélioration de la qualité de l'air par rapport aux systèmes de chauffage performants** (entretien et installation) ;
- **Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments** (rénovation, isolation...) ;
- **Informers les adhérents des fédérations aux enjeux de la qualité de l'air, pour qu'ils sensibilisent les particuliers lors de leurs interventions.**

# La Fédération du Bâtiment et des Travaux Public du Haut-Rhin et le Syndicat professionnel des Travaux Publics du Haut-Rhin s'engagent



**Pour des véhicules plus propres et décarbonés**

- **Électrifier la flotte de véhicules** si l'offre des constructeur PL et VL est satisfaisante
- **Veiller à l'entretien régulier des machines** : pour réduire les émissions (filtres à particules, moteurs bien réglés...)



**Pour changer les pratiques de mobilité**

- **Optimiser la logistique** : réduction des trajets à vide.



**Pour se chauffer sans émettre de particules**

- **Sensibiliser les collaborateurs** : campagnes internes sur les bons gestes pour limiter la pollution de l'air :
- **Promouvoir les produits à faible émission de polluants** : proposition de gamme de produits écoresponsables avec peu de COV ou de particules ;
- **Réduire les émissions de poussière** : arrosage des zones de travaux pour éviter la dispersion des poussières, mise en place de bâches, installation de systèmes d'aspiration et de filtration lors de travaux de découpe, ponçage, démolition.

# La Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (FNTR) s'engage

Envoyé en préfecture le 27/06/2025  
 Reçu en préfecture le 27/06/2025  
 Publié le 27/06/2025  
 ID : 068-200066033-20250612-C20250605-DE



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



**Pour des véhicules plus propres et décarbonés**

- **Sensibiliser et informer autour des « Engagements Volontaires pour l'Environnement »**, qui, dans le cadre d'une Charte et/ou d'un Label (Objectif CO2 et EVcom) vise à accompagner les entreprises de transports routiers et les commissionnaires de transports à agir durablement sur leur impact environnemental et à valoriser leur performance énergétique.



**Pour changer les pratiques de mobilité**

- **Promouvoir le dispositif ReMo**, qui vise à contribuer à l'amélioration énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre par un recours aux modes de transport massifié (ferroviaire, fluvial, cabotage maritime et transports combinés ou multimodaux).

La transition énergétique demeure un enjeu majeur, suscitant des échanges sur les moyens pour les transporteurs de répondre aux nouvelles exigences environnementales. La FNTR Alsace poursuit activement son rôle de conseil en accompagnant ses adhérents dans l'adaptation à ces évolutions.

À titre d'exemple, des essais de véhicules propres seront proposés aux participants lors de leur prochaine assemblée générale.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27/06/2025

ID : 068-200066033-20250612-C20250605-DE





## Cette charte s'articule autour de 3 axes



1.  
Promouvoir des véhicules  
moins émissifs
2.  
Accompagner le changement  
des pratiques de mobilité
3.  
Encourager les systèmes  
de chauffage moins polluants



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

En partenariat avec



**EXTRAIT  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN  
Arrondissement d'ALTKIRCH  
Nombre de membres élus : 59  
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 12 juin 2025 – 19h00**

*Approbation fixation nouveau montant redevance communautaire « AC »  
à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 - Délibération n° C20250607*

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 06 juin 2025

Sont présents 45 membres titulaires  
Sont absents 14 membres  
- Dont suppléés : 02  
- Dont représentés : 06

Votants : 53  
- Dont « pour » : 36  
- Dont « contre » : 10  
Dont abstentions : 07

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	ULMANN Fabien
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	WIES Joël
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH <i>Procuration</i>	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	FRISCH Jean-Rodolphe
REZWILLER	GRANDGIRARD <i>Procuration</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	WIES <i>Procuration</i>	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M		X		

**DELIBERATION N° C20250607**  
**ASSAINISSEMENT**  
**APPROBATION FIXATION**  
**NOUVEAU MONTANT DE LA REDEVANCE COMMUNAUTAIRE**  
**D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025**

**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 15 juin 2023, portant le n° C20230612, relative à la fixation des montants de la redevance communautaire d'assainissement collectif à compter du 1er juillet 2023 ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2024, portant le n° C20241204, relative à la fixation du montant de la redevance « Performance 2025 systèmes d'assainissement collectif »

**Considérant** la nécessité de mettre en œuvre l'autonomie financière, et que le produit des redevances d'assainissement est affecté au financement des charges et dépenses du service d'assainissement ;

**Compte tenu** de la stratégie pluriannuelle d'investissement, élaborée afin de répondre aux exigences des directives européennes ERU (dite DERU) et DCE (directive-cadre sur l'eau), ayant pour objectif la protection de l'environnement contre l'impact des rejets d'eaux usées des collectivités en assainissement collectif. Ces directives fixent des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces) et des eaux souterraines ;

Le Président et le Vice-Président en charge de l'assainissement proposent une **augmentation tarifaire de la redevance**, s'inscrivant dans le cadre des actions et projets d'investissement identifiés par l'ensemble des acteurs et partenaires (État, AERM, DDT), et jugés nécessaires pour les dix prochaines années.

Elle vise à maintenir le patrimoine existant tout en limitant le recours à l'emprunt, afin de réduire le coût total des crédits. Elle permet également de garantir un niveau de fonctionnement adapté à l'inflation, d'assurer nos missions de service public, et de poursuivre notre démarche d'amélioration continue dans la relation avec les usagers et les habitants.

L'augmentation de la part fixe et de la part variable a pour objectif d'assurer l'équilibre financier du service tout en maintenant un niveau de prestation conforme aux exigences réglementaires.

Les membres de la commission assainissement, réunis lors des phases de préparation budgétaire, ainsi que le Bureau communautaire élargi, accompagné de la commission finances/budget, réuni le 6 mars 2025 dans le cadre de la préparation budgétaire, ont **émis à l'unanimité un avis favorable** sur cette nouvelle grille tarifaire, fondée sur les différents scénarii présentés.

Vu les articles R.2224-19-1 et suivants du code Général des Collectivités territoriales,  
Vu les articles L. 1331-1 à L. 1331-10 du code de la Santé Publique ;

**Considérant** que le Conseil communautaire institue une redevance d'assainissement collectif pour la part du service qu'il assure, et en fixe le tarif ;

**Considérant** que :

- la **part variable** est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dès lors que cet usage génère un rejet d'eaux usées collectées par le service d'assainissement
- la **part fixe** est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement ;

Le Président et le Vice-Président en charge de l'assainissement proposent de fixer, à compter du 1er juillet 2025, le nouveau montant de la redevance communautaire d'assainissement collectif applicable sur l'ensemble du périmètre communautaire, comme suit :

*60,00 € HT pour la partie fixe – abonnement annuel  
2,55 €/m<sup>3</sup> HT pour la partie variable*

La redevance pour « la performance des réseaux d'assainissement collectif » sera collectée pour le compte de l'Agence de l'Eau dont le montant est fixé et notifié à la Communauté de communes Sud Alsace Largue. Le montant actuel est de 0.138 € HT pour l'année 2025.

Vu l'exposé du Président et du Vice-Président en charge de l'assainissement ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 36 voix pour, 10 voix contre et 07 abstentions :**

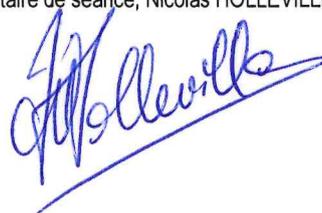
- **FIXE** le nouveau montant annuel de la redevance d'assainissement collectif à 60,00 € HT pour la partie fixe – abonnement au service d'assainissement collectif ;
- **FIXE** le montant de la redevance d'assainissement collectif à 2,55 €/m<sup>3</sup> HT pour la partie variable
- **PRECISE** que Les nouveaux montants de la redevance communautaire d'assainissement collectif pour la partie fixe et la partie variable s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 sur tout le périmètre communautaire Sud Alsace Largue.
- **RAPPELLE** que la redevance pour « la performance des réseaux d'assainissement collectif » sera collectée pour le compte de l'Agence de l'Eau dont le montant est fixé et notifié à la Communauté de communes Sud Alsace Largue. Le montant actuel est de 0.138 € HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2025.
- **PRECISE** que les recettes seront inscrites au Budget Annexe de l'assainissement collectif.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



**EXTRAIT  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN  
Arrondissement d'ALTKIRCH  
Nombre de membres élus : 59  
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 12 juin 2025 – 19h00**

*Engagement travaux assainissement – rue de Moos à Seppois-le-Haut  
Délibération n° C20250608*

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 06 juin 2025

Sont présents 45 membres titulaires  
Sont absents 14 membres  
- Dont suppléés : 02  
- Dont représentés : 06

Votants : 53  
- Dont « pour » : 39  
- Dont « contre » : 07  
Dont abstentions : 07

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	ULMANN Fabien
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	WIES Joël
BRETTEEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH <i>Procuration</i>	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	FRISCH Jean-Rodolphe
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M			X	

SAINT-COSME	WIES <i>Procuration</i>	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M			X	

**DELIBERATION N° C20250608**  
**ASSAINISSEMENT**  
**ENGAGEMENT TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**  
**Rue de Moos, commune de Seppois-le-Haut**

Dans le cadre de travaux de réaménagement de la rue de Moos sur la commune de Seppois-le-Haut, le Vice-Président en charge de l'assainissement demande au Conseil communautaire la validation et finalisation des travaux avec la mise en séparatif des réseaux d'assainissement par la pose de canalisations d'eaux usées et de reprise ou création de branchements.

Afin d'optimiser le projet et assurer une bonne coordination pendant la phase travaux, il est souhaitable d'exécuter les travaux dans un seul et même marché avec la commune et le gestionnaire d'eau potable. Ces travaux doivent être clôturés au cours du 1er semestre 2026 tel que demandé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM).

Il est également demandé au Conseil communautaire de confier le suivi et l'exécution du projet au Vice-Président en charge de l'assainissement en lieu et place du Président également Maire de la commune de Seppois-le-Haut.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **240 000 € HT**, avec une subvention prévisionnelle de l'AERM de 30 600 € pour les travaux et de 1 562.40 € pour les études préalables et la maîtrise d'œuvre.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le lancement des travaux pour l'opération d'assainissement rue de Moos à Seppois-le-Haut, afin de finaliser cette opération d'assainissement ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération en dépense et en recette ;
- d'autoriser le Vice-Président en charge de l'assainissement à solliciter l'ensemble des cofinancements et subventions possibles et de faire évoluer le plan de financement en conséquence ;
- d'autoriser le Vice-Président en charge de l'assainissement à lancer l'ensemble des opérations, consultations, et tout dossier réglementaire (dossier loi sur l'eau) ou d'urbanisme nécessaire à la bonne exécution du projet ;
- d'autoriser le Vice-Président en charge de l'assainissement à lancer et à signer l'ensemble des marchés publics nécessaires et les procédures de commande publique permettant la bonne exécution du projet dans le respect des délégations accordées au Président.

**Le Conseil Communautaire, après délibération par 39 voix pour, 07 voix contre et 07 abstentions :**

- **APPROUVE** le lancement des travaux pour l'opération d'assainissement rue de Moos à Seppois-le-Haut, afin de finaliser cette opération d'assainissement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération en dépense et en recette ;
- **AUTORISE** le Vice-Président en charge de l'assainissement à solliciter l'ensemble des co-financements et subventions possibles et de faire évoluer le plan de financement en conséquence ;
- **AUTORISE** le Vice-Président en charge de l'assainissement à lancer l'ensemble des opérations, consultations, et tout dossier réglementaire (dossier loi sur l'eau) ou d'urbanisme nécessaire à la bonne exécution du projet ;
- **AUTORISE** le Vice-Président en charge de l'assainissement à lancer et à signer l'ensemble des marchés publics nécessaires et les procédures de commande publique permettant la bonne exécution du projet dans le respect des délégations accordées au Président.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



Département du HAUT-RHIN  
Arrondissement d'ALTKIRCH  
Nombre de membres élus : 59  
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 12 juin 2025 – 19h00**

*RH - créations de postes permanents*

Délibération n° C20250609

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 06 juin 2025

Sont présents 45 membres titulaires  
Sont absents 14 membres  
- Dont suppléés : 02  
- Dont représentés : 06

Votants : 53  
- Dont « pour » : 45  
- Dont « contre » : 04  
Dont abstentions : 04

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	-		X	ULMANN Fabien
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	WIES Joël
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
DIEFMATTEN	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
EGLINGEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH <i>Procuration</i>	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	FRISCH Jean-Rodolphe
REZTWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
ROMAGNY	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
	LEWEK	Denis	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	WIES <i>Procuration</i>	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M		X		

## DELIBERATION N° C20250609 MOYENS GENERAUX - RH CREATIONS DE POSTES PERMANENTS

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le budget de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

**Vu** le tableau des effectifs ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 10 juin 2025 ;

La Communauté de communes Sud Alsace Largue soumet à l'approbation des membres du Conseil communautaire les créations de postes suivants, afin de faire face à ses besoins de personnel pour garantir la continuité de ses services :

### ■ 1 Poste Assistant(e) de prévention et de sécurité :

Cadre d'emplois : Adjoint administratif – catégorie C / tous grades

Temps de travail : 35/35°

Responsable hiérarchique : Responsable du service des Ressources Humaines

### Principales missions :

- ✓ assurer la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par l'autorité territoriale
- ✓ amélioration des méthodes et du milieu du travail, en coopération avec les responsables de service en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents
- ✓ observation des prescriptions législatives et réglementaires et la bonne tenue du registre coté santé et sécurité au travail, le document unique d'évaluation des risques professionnels, le rapport annuel du service de médecine préventive (consultation)
- ✓ la rédaction du règlement intérieur hygiène et sécurité
- ✓ suivi des accidents de travail avec arbre des causes, suivi des arrêts de travail pour évaluation des conditions de travail dans les services.

Date de mise en œuvre : 1er septembre 2025



## ■ 1 Poste Adjoint d'animation

Cadre d'emplois : Adjoint d'animation – catégorie C / tous grades

Temps de travail : 10/35°

Responsable hiérarchique : Responsable du service péri/extrascolaire/restauration scolaire

Principales missions :

- ✓ Accueillir des groupes d'enfants et concevoir, proposer et animer des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet politique et des orientations éducatives de la collectivité
- ✓ Application et contrôle des règles de sécurité dans les activités
- ✓ Transport des enfants
- ✓ Participation à l'hygiène des locaux

Date de mise en œuvre : 27 août 2025

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 45 voix pour, 04 voix contre et 04 abstentions :**

- **DECIDE les deux créations de postes permanents, telles que présentées ci-dessus.**

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits relatifs à la création de ces postes sont inscrits au BP 2025.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE

**SEANCE du 12 juin 2025 – 19h00**

*Créations de postes non permanents*

*Délibération n° C20250610*

Département du HAUT-RHIN  
Arrondissement d'ALTKIRCH  
Nombre de membres élus : 59  
Membres en fonction : 59

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 06 juin 2025

Sont présents 45 membres titulaires  
Sont absents 14 membres  
- Dont suppléés : 02  
- Dont représentés : 06

Votants : 53  
- Dont « pour » : 44  
- Dont « contre » : 05  
Dont abstentions : 03  
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Supplé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	ULMANN Fabien
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	WIES Joël
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH <i>Procuration</i>	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	FRISCH Jean-Rodolphe
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
ROMAGNY	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
	LEWEK	Denis	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	WIES <i>Procuration</i>	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X		HOLLEVILLE Nicolas
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M		X	

**DELIBERATION N° C20250610**  
**MOYENS GENERAUX - RH**  
**CREATIONS DE POSTES NON PERMANENTS**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;

Compte-tenu de la nécessité de répondre à l'accroissement temporaire d'activité et la conduite de projets spécifiques de la Communauté de communes ;

**Vu** le budget de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de créer les emplois non permanents présentés ci-après, et d'autoriser le Président à signer tout document relatif au recrutement des agents contractuels pour une durée de maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois :

Grade	Service	Temps de travail	Date de mise en oeuvre
1 apprenti	Communication	35/35°	1 <sup>er</sup> septembre 2025
1 apprenti	Multi-accueil Dannemarie	35/35°	1 <sup>er</sup> septembre 2025
1 adjoint animation territorial	Multi-accueil Seppois-le-Bas	35/35°	27 août 2025
2 adjoints techniques	Moyens généraux	7,5/35°	1 <sup>er</sup> septembre 2025
1 rédacteur territorial	Contrat de projet : Trame verte et bleue	35/35°	1 <sup>er</sup> septembre 2025

7 adjoints animations territorial	Péri-scolaire/restauration	7/35°	27 août 2025
1 adjoint animation territorial	Péri-scolaire/restauration	10/35°	27 août 2025
3 adjoints animations territorial	Péri-scolaire/restauration	17,50/35°	27 août 2025
2 adjoints animations territorial	Péri-scolaire/restauration	20/35°	27 août 2025

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 44 voix pour, 05 voix contre, 03 abstentions et 01 non-votant :**

- **DECIDE LA CREATION DES POSTES NON PERMANENTS** tels que présentés ci-dessus, d'une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits relatifs à la création de ces postes non permanents sont inscrits au BP 2025.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



**EXTRAIT**  
**DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN  
Arrondissement d'ALTKIRCH  
Nombre de membres élus : 59  
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 12 juin 2025 – 19h00**

*RH – recrutement vacataire période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 décembre 2025*

*Délibération n° C20250611*

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 06 juin 2025

Sont présents 45 membres titulaires  
Sont absents 14 membres  
- Dont suppléés : 02  
- Dont représentés : 06

Votants : 53  
- Dont « pour » : 44  
- Dont « contre » : 07  
Dont abstentions : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	ULMANN Fabien
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	WIES Joël
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSION	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH <i>Procuration</i>	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	FRISCH Jean-Rodolphe
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	WIES <i>Procuration</i>	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M		X		

**DELIBERATION N° C20250611**  
**MOYENS GENERAUX - RH**  
**RECRUTEMENT D'UN POSTE DE VACATAIRE**  
**du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 décembre 2025**

- Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu** le Code général de la fonction publique ;
- Vu** le Décret n° 88-145 du 15 février 1988, relatifs aux agents contractuels de la fonction Publique Territoriale
- Vu** le budget de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;
- Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 10 juin 2025 ;

Le Président indique aux membres du Conseil communautaire que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires aux trois conditions suivantes :

- pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Les vacataires ne disposent pas de droits à congés statutaires, de droits à formation, ni de compléments de rémunération.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de recruter un poste de vacataire pour effectuer les missions suivantes :

- ✓ Déploiement et suivi du projet TRADIM facturation sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Sud Alsace Largue
- ✓ Analyse des besoins spécifiques avec les syndicats / communes
- ✓ Paramétrage initial de l'outil TRADIM facturation selon les règles de gestions locales
- ✓ Elaboration, suivi, mise à jour du planning de déploiement
- ✓ Poursuivre la mise à jour de l'actif de l'ensemble des budgets de la Communauté de communes et mise en concordance avec l'inventaire.

pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 décembre 2025 à raison de 21 heures hebdomadaires sur une durée de 6 mois.

Le montant horaire brut du poste de vacataire sera d'un montant brut maximum de



**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 44 voix pour, 07 voix contre et 02 abstentions, DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

D'autoriser le Président à recruter un poste de vacataire pour une durée de 6 mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 décembre 2025 à raison de 21 heures hebdomadaires ;

**ARTICLE 2 :**

De fixer la rémunération de chaque vacation d'un montant horaire brut maximum de

Les crédits relatifs au recrutement de ce poste de vacataire sont inscrits au BP 2025.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE

**EXTRAIT  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN  
Arrondissement d'ALTKIRCH  
Nombre de membres élus : 59  
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 12 juin 2025 – 19h00**

*Approbation autorisation salon du livre Seppois-le-Bas & plan financement  
Délibération n° C20250612*

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 06 juin 2025

Sont présents 45 membres titulaires  
Sont absents 14 membres  
- Dont suppléés : 02  
- Dont représentés : 06

Votants : 53  
- Dont « pour » : 45  
- Dont « contre » : 08  
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	ULMANN Fabien
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	WIES Joël
BRETTEEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSION	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH <i>Procuration</i>	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	FRISCH Jean-Rodolphe
RETSWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
ROMAGNY	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
	LEWEK	Denis	Titulaire/M			X	

SAINT-COSME	WIES <i>Procuration</i>	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Marline	Titulaire/A			X	
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M			X	

## DELIBERATION N° C20250612

### SOLIDARITES/SERVICE AUX FAMILLES

### **APPROBATION AUTORISATION ORGANISATION DU SALON DU LIVRE ET DE LA JEUNESSE & APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue est un territoire sur lequel l'accès à la culture n'est pas une évidence. L'offre culturelle est proposée majoritairement en milieu urbain et les difficultés de mobilité pour les jeunes sont un frein à la diversité de l'offre culturelle. Dès lors il nous paraît important de pouvoir proposer aussi une offre culturelle plus accessible sur le territoire.

Depuis maintenant 4 ans, la Communauté de communes Sud Alsace Largue (CCSAL) s'engage activement dans l'éveil culturel des jeunes à travers de nombreuses activités et résidences d'artistes proposées dans ses structures : arts graphiques, musique, Street Art, découvertes des cultures urbaines... Cette année, de nombreux accueils périscolaires de la direction des Solidarités et du service aux familles ont mené des projets avec des objectifs pédagogiques en lien avec la culture et proposent depuis des mois des animations aux enfants sur les thématiques du livre, de la lecture, de l'art urbain avec de nombreux acteurs : auteurs, écrivains, illustrateurs, graphes, plasticiens, .... Certaines actions sont aussi relayées dans les écoles et les collèges du secteur.

A l'heure des intelligences artificielles et des écrans omniprésents qui dominent l'attention des jeunes et transforment notre rapport à la culture, à l'échange et à la relation avec l'autre, la lecture demeure un pilier irremplaçable du développement culturel et personnel. Loin d'être une pratique obsolète, elle constitue plus que jamais une compétence essentielle pour former des citoyens éclairés, créatifs et critiques et à rester ouvert sur le monde.

Vu la volonté de la Communauté de communes Sud Alsace Largue de développer la culture sur le territoire ;

Vu le travail fait au sein des accueils périscolaires ;

Le Vice-Président en charge des Solidarités/service aux familles propose au Conseil communautaire d'organiser un évènementiel, un salon du livre et de la jeunesse présentant le travail des périscolaires mais également, permettant de réunir de nombreux auteurs à destination de la jeunesse pour une manifestation grand public.

Le plan de financement prévisionnel des activités culturelles et de l'évènementiel proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Prestation de service	11 150,00 €	CAF - Subvention	6 000,00 €
Matières et fournitures	3675,00 €	MSA - Subvention	6 000,00 €
Location de matériel	1 000,00 €	CEA – Subvention au titre du fonds culturel des territoires	3 000,00 €
Publicité et communication	200,00 €	CCSAL	19 825,00 €
Frais de déplacement	200,00 €		
Charges de personnels	18 600,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>34 825,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 825,00 €</b>

Vu la présentation et l'exposé du Vice-Président ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la réalisation d'un salon du livre et de la jeunesse, tel que présenté ;
- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et à déposer les demandes de subvention correspondantes.

**Le Conseil Communautaire, après délibération par 45 voix pour, 08 voix contre et 0 abstention :**

- **APPROUVE** la réalisation d'un salon du livre et de la jeunesse, tel que présenté ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et à déposer les demandes de subvention correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



**SEANCE du 12 juin 2025 – 19h00**

*Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant : avis sur un projet de création d'une micro-crèche privée à Gommersdorf*  
*Délibération n° C20250613*

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 06 juin 2025

Sont présents 45 membres titulaires  
Sont absents 14 membres  
- Dont suppléés : 02  
- Dont représentés : 06

Votants : 53  
- Dont « pour » : 49  
- Dont « contre » : 02  
Dont abstentions : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	ULMANN Fabien
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	WIES Joël
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH <i>Procuration</i>	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	FRISCH Jean-Rodolphe
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	WIES <i>Procuration</i>	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M		X		

**DELIBERATION N° C20250613**  
**SOLIDARITE/SERVICE AUX FAMILLES**  
**AUTORITE ORGANISATRICE DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**  
**AVIS SUR PROJET DE CREATION D'UNE MICRO-CRECHE PRIVEE**

Vu la délibération n°C20241217 en séance du Conseil communautaire du 12 décembre 2024 concernant la mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale indiquant que sont d'intérêt communautaire les compétences des autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant ;

Vu l'obligation des porteurs de projet de création et d'agrandissement de structures d'accueil du jeune enfant à solliciter l'avis de l'autorité organisatrice du territoire d'implantation de leur projet ;

Vu la demande du porteur de projet privé « O P'tits Cigogneaux » souhaitant ouvrir une micro-crèche dans la commune de Gommersdorf et les éléments fournis (projet d'accueil, projet social et de développement durable, règlement de fonctionnement, tarification et règles de mensualisations),

Après examen du projet, vu l'offre d'accueil du jeune enfant sur ce territoire et la demande,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de formuler un avis favorable au projet de création d'une micro-crèche privée de la société « O P'tits Cigogneaux » à Gommersdorf,
- d'autoriser le Président à en informer le porteur de projet, les services de protection maternelle et infantile de la CEA et la CAF.

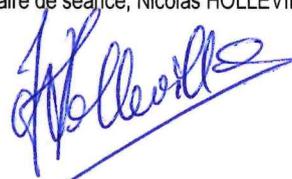
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 49 voix pour, 02 voix contre et 02 abstentions :**

- **DECIDE** de formuler un avis favorable au projet de création d'une micro-crèche privée de la société « O P'tits Cigogneaux » à Gommersdorf ;
- **AUTORISE** le Président à en informer le porteur de projet, les services de protection maternelle et infantile de la CEA et la CAF.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN  
Arrondissement d'ALTKIRCH  
Nombre de membres élus : 59  
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 12 juin 2025 – 19h00**  
*Contrat de canal - convention financière 2025 avec VNF*  
Délibération n° C20250614

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 06 juin 2025

Sont présents 45 membres titulaires  
Sont absents 14 membres  
- Dont suppléés : 02  
- Dont représentés : 06

Votants : 53  
- Dont « pour » : 47  
- Dont « contre » : 04  
Dont abstentions : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	ULMANN Fabien
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	WIES Joël
BRETTEEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH <i>Procuration</i>	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	FRISCH Jean-Rodolphe
REZTWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
ROMAGNY	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
	LEWEK	Denis	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	WIES <i>Procuration</i>	Joël	Titulaire/M	X			



SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M			X	

**DELIBERATION N° C20250614**  
**CULTURE/SPORT/TOURISME/PATRIMOINE/ASSOCIATION**  
**CONTRAT DE CANAL**  
**APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRAVAUX AVEC VNF**

Vu la délibération du Conseil communautaire n° C20230917 de la Communauté de communes Sud Alsace Largue du 28 septembre 2023 validant la création d'un contrat de canal sur le canal du Rhône au Rhin Branche Sud ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° C20240606 du 20 juin 2024 approuvant la convention financière au titre de l'année 2024 de Voies Navigables de France ;

Vu la transmission par les Voies Navigables de France de la convention financière pour l'année 2025 ;

Considérant que la Communauté de communes Sud Alsace Largue est engagée dans le contrat de canal du Rhône au Rhin Branche Sud qui assure la pérennité de la navigabilité du canal et son développement touristique ;

Considérant que le canal du Rhône au Rhin Branche Sud représente un facteur d'attractivité et fait partie intégrante de la stratégie touristique de la Communauté de communes ;

Considérant que le budget infrastructure du contrat visant à l'amélioration de la navigation s'élève à 13,4 M€ sur 10 ans comprenant :

- une dépense estimée à 6,4 M€ financée à 100% par VNF qui concerne la gestion hydraulique,
- une dépense estimée à 6M€ pour l'amélioration des conditions de navigation des plaisanciers (automatisation des écluses, télégestion, confortement de digues...).

Considérant que les contributions des signataires du contrat pour l'amélioration de la navigation s'établiront comme suit sur une durée de 10 ans :

- ❖ Région Grand Est : 3 M€ (50%)
- ❖ Voies Navigables de France : 1,2 M€ (20%)
- ❖ Collectivité européenne d'Alsace : 0,8 M€ (13%)
- ❖ Mulhouse Alsace Agglomération : 0,6 M€ (10%)
- ❖ Communauté de communes Sundgau : 0,2 M€ (3%)
- ❖ Communauté de communes Sud Alsace Largue : 0,2 M€ (3%)

Tous les montants mentionnés dans le projet de contrat de canal sont estimatifs.

Considérant que la Communauté de communes Sud Alsace Largue a souhaité forfaitiser sa participation sur la période de validité du contrat. Pour le premier exercice cette participation est fixée à 10 000€, pour le second exercice elle est estimée à 21 265€, puis à 20 000€ les années suivantes et 30 000€ la dernière année du contrat ;

Le Président rappelle que les sommes sont payables l'année n+1. Ainsi, la somme à verser en 2025 correspond aux travaux 2024, déjà inscrite au budget 2025 ;

Vu la présentation de la convention financière annuelle au titre de l'année 2025 proposée par Voies Navigables de France dans le cadre du contrat de canal du Rhône au Rhin branche Sud ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention financière annuelle au titre de l'année 2025 proposée par Voies Navigables de France fixant les modalités de financement dans le cadre du contrat de canal du Rhône au Rhin branche Sud, tel que présenté ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention telle que présentée et jointe à la présente délibération, ainsi que tous documents y afférents ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget d'investissement 2026 et suivants du budget Principal.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 47 voix pour, 04 voix contre et 02 abstentions :**

- **APPROUVE** la convention financière annuelle au titre de l'année 2025 proposée par Voies Navigables de France fixant les modalités de financement dans le cadre du contrat de canal du Rhône au Rhin branche Sud, tel que présenté ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention telle que présentée et jointe à la présente délibération, ainsi que tous documents y afférents ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget d'investissement 2026 et suivants du budget Principal.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Contrat de canal du Rhône au Rhin branche sud  
2024-2033**

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE  
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CANAL**

**Année 2025**

Vu le Code des Transports,

Vu la délégation accordée par le décret du 28 mars 2024 portant nomination de Madame Cécile AVEZARD, Directrice Générale de VNF,

Vu le Contrat d'Objectifs et de Performance, signé le 30 avril 2021 entre l'Etat et Voies Navigables de France 2020-2029,

Vu la charte d'intention signée entre VNF et la Région Grand Est du 24 février 2022, pour l'élaboration de contrats de développement des territoires fluviaux autour des canaux à petit gabarit du Grand Est,

Vu le Schéma régional de développement touristique (SRDT) du Grand-Est, approuvé par l'Assemblée Régionale le 15 avril 2022,

Vu le contrat Canal du Rhône au Rhin branche sud, signé le 2 janvier 2024,

Vu la délibération du Conseil Régional du Grand Est du 17 novembre 2023 relative au contrat canal du Rhône au Rhin branche sud,

Vu la délibération de la Commission Permanente de la collectivité européenne d'Alsace du 13 novembre 2023 relative au contrat de canal du Rhône au Rhin branche sud,

Vu la délibération de la communauté d'agglomérations de Mulhouse du 16 octobre 2023 relative au contrat de canal du Rhône au Rhin branche sud,

Vu la délibération de la communauté de communes du Sundgau du 28 septembre 2023 relative au contrat de canal du Rhône au Rhin branche sud,

Vu la délibération de la communauté de communes sud Alsace Largue du 28 septembre 2023 relative au contrat de canal du Rhône au Rhin branche sud.

Vu la délibération du Conseil Régional du Grand Est en date du **XXX** relative à la présente convention,



## ENTRE LES SOUSSIGNES

**LA REGION GRAND EST**, dont le siège est Maison de la Région, 1 place Adrien Zeller, BP 91006, 67070 Strasbourg cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Franck LEROY, dûment habilité à signer la présente convention,  
Dénommée ci-après « Région Grand Est »,

**ET**

**LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE**, dont le siège est situé Place du Quartier Blanc, 67964 Strasbourg cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Frédéric BIERRY, dûment habilité à signer la présente convention,  
Dénommée ci-après « CeA »,

**ET**

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONS DE MULHOUSE (MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION)**, dont le siège est situé 9 avenue Konrad Adenauer, 68390 Sausheim, représentée par son Président en exercice, Monsieur Fabian JORDAN, dûment habilité à signer la présente convention,  
Dénommée ci-après « M2A »,

**ET**

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUNDGAU**, dont le siège est situé Avenue du 8e régiment de Hussards, BP 19 - 68131 Altkirch Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Gilles FREMIOT, dûment habilité à signer la présente convention,  
Dénommée ci-après « CC Sundgau »,

**ET**

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE**, dont le siège est situé 7 rue de Bâle, 68210 Dannemarie, représentée par son Président en exercice, Monsieur Fabien ULMANN, dûment habilité à signer la présente convention,  
Dénommé ci-après « CCSAL »,

Ensemble, dénommés ci-après « les cofinanceurs »,

**ET**

**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE** Établissement Public à caractère Administratif (EPA) inscrit au répertoire Sirene et dont l'identifiant SIRET est le 130 017 791 00018, dont le siège est 175 rue Ludovic Boutleux – BP 30820, 62408 BETHUNE cedex, ci-après dénommé par le terme « VNF », représenté par sa Directrice générale, Madame Cécile AVEZARD, dûment habilitée à signer la présente convention,

Dénommé ci-après « VNF » ou « maitre d'ouvrage »,

Les soussignés, ensemble, désignés « les parties »,



## **PREAMBULE**

Le contrat canal du Rhône au Rhin branche sud signé le 19 avril 2024 a pour objectif d'améliorer l'offre de service garantie par VNF initialement prévue en gestion hydraulique dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'établissement, en lien avec les territoires concernés, afin qu'ils puissent faire aboutir un projet global de développement touristique fluvial et fluvestre du canal et de ses abords, intégrant des activités de navigation de plaisance.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION**

Le contrat canal du Rhône au Rhin branche sud signé le 19 avril 2024 prévoit dans son article 2.3.13 que « *VNF mettra à jour et proposera à l'instance de gouvernance du canal (COTEC et COPIL) la validation des travaux à engager et les appels de fonds correspondants. Des conventions annuelles de financement plus précises seront conclues avec les partenaires au fur et à mesure de l'avancée des projets d'investissement énumérés* ».

Ces opérations faisant l'objet d'un cofinancement objet de la présente convention concernent uniquement les dépenses d'investissement liées au maintien de la navigation de plaisance.

Ainsi, la présente convention financière annuelle a vocation à définir les caractéristiques globales des modalités de financement et contient en annexe 1 :

- La liste et les montants de travaux réalisés en 2024 par la Direction Territoriale de VNF afin de maintenir la navigation de plaisance, modifiant la liste des opérations prévues dans la convention de financement 2024 ;
- La liste des opérations d'investissement prévues en 2025 par la Direction Territoriale de Strasbourg de VNF.

Elle précise les modalités des participations financières des cofinanceurs et de Voies navigables de France.

### **ARTICLE 2 - MAITRISE D'OUVRAGE**

La maîtrise d'ouvrage est assurée par Voies navigables de France. A ce titre, l'établissement assure les choix techniques et la réalisation des travaux et il est le seul contractant à avoir un lien direct avec les fournisseurs et les intervenants.

### **ARTICLE 3 – CONSISTANCE DE L'OPERATION**

La présente convention modifie et ajuste la liste et les montants des travaux réalisés en 2024, tels qu'ils figuraient dans la convention de financement 2024. En 2024, ont été réalisées les opérations qui suivent (modifiant la liste des opérations prévues dans la convention de financement 2024) :

- Essais de redressement de palplanches et dimensionnements préalables aux travaux de confortement des berges le long des biefs 10 et 11 (Retzwiller) ;
- Diagnostic définissant les confortements de berges à réaliser ultérieurement sur les biefs 5 et 6 sud (Froidfontaine-Brebotte – classables SOH) et sur le bief de partage (Montreux-Châteaux – Valdiou-Lutran) ;
- Maintenance préventive sur l'écluse 19N de Gommersdorf : remplacement de la vanne de remplissage, réfection du génie civil, rénovation des portes amont et reprise de l'étanchéité des portes aval ;



En 2025, sont prévues les opérations qui suivent :

- Suite des études et travaux de confortement des berges le long des biefs 10 et 11 (Retzwiller) ;
- Suite du diagnostic définissant les confortements de berges à réaliser sur les biefs 5 et 6 sud (Froidefontaine-Brebotte – classables SOH) et sur le bief de partage (Montreux-Châteaux – Valdieu-Lutran) ;
- Maintenance préventive sur l'écluse 31N d'Illfurth : interventions sur Génie Civil, mécanique, métallerie et serrurerie ;
- Démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'automatisation des écluses.

L'annexe 1 de la présente convention fournit le détail financier des opérations visées.

## ARTICLE 4 – FINANCEMENT DES OPERATIONS

### 4.1 – Rappel des principes de financement global des opérations d'investissement liées au maintien de la navigation

VNF prend en charge les opérations d'investissement identifiées dans l'offre de service de base « gestion hydraulique » sur l'ensemble du linéaire du canal du Rhône au Rhin branche sud, ainsi que 20% du surcoût entre le niveau de service Gestion Hydraulique et le niveau de service « amélioration plaisance ».

La participation financière des cofinanceurs est calculée en application des clés de financement retenues dans le contrat canal du Rhône au Rhin branche sud, sur la base des montants Hors Taxes des investissements.

La CC Sundgau a souhaité lisser sa participation sur la période de validité du contrat. Les excédents ou déficits induits sur la participation annuelle en application des pourcentages indiqués au contrat, sont rattrapés sur la part réglée par VNF.

La CC Sud Largue a souhaité forfaitiser sa participation sur la période de validité du contrat. Pour le premier exercice cette participation est fixée à 10 000€, puis 20 000€ les années suivantes et 30 000€ la dernière année du contrat.

Par ailleurs, VNF prend en charge le montant de la TVA.

### 4.2 - Bilan des dépenses liées au maintien de la navigation de plaisance pour l'année 2024

La part des sommes dépensées en 2024 et correspondant au surcoût induit par le maintien de la navigation de plaisance, est arrêtée à **121 177,00 € HT soit 145 412,40 € TTC**.

Ce montant étant inférieur aux prévisions mentionnées dans la convention financière annuelle 2024, la part de chaque cofinanceur (sauf CC Sundgau et CC Sud Largue) est ajustée au prorata de sa participation.

**En application de ces principes, la répartition des participations financières pour l'année 2024 est la suivante :**

	Montant €HT	Montant TVA	Part totale	% €HT	% €TTC
<b>Dépenses liées au surcoût « amélioration plaisance »</b>	<b>121 177 €</b>	<b>24 235.40 €</b>	<b>145 412.40 €</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Région Grand Est	60 588 €	-	60 588 €	50 %	41.67 %
CeA	16 157 €	-	16 157 €	13.33 %	11.11 %
M2A	12 118 €	-	12 118 €	10 %	8.33 %

CC Sundgau	20 000 €	-	20 000 €	16.50 %	13.75 %
CCSAL	10 000 €	-	10 000 €	3.14 %	2.61 %
VNF	2 314 €	24 235.40 €	26 549.40 €	1.91 %	18.26 %

### 4.3 - Estimation des dépenses liées au maintien de la navigation de plaisance pour l'année 2025

La part des dépenses, prévues en 2025 et correspondant au surcoût induit par le maintien de la navigation de plaisance, est estimée à **637 937,00 € HT soit 765 524,40 € TTC**, selon le degré de connaissance de ces montants avant réception des appels d'offres.

Le montant réel des sommes dépensées, après notification des marchés pendant l'année 2025, impliquera une actualisation de la part à verser par les cofinanceurs. Cette actualisation (montant et éventuellement liste des opérations réalisées) sera apportée dans la convention correspondant aux financements de l'année 2026 (qui portera ainsi avenant à la convention de 2025), au prorata de la participation prévue par chaque cofinanceur.

Cependant, aucun des cofinanceurs ne saurait être redevable de payer, dans le courant de l'année 2026, un dépassement de la participation prévue dans la présente convention au titre de l'année 2025.

**En application des clés de financement retenues dans le contrat canal du Rhône au Rhin branche sud, les participations financières estimatives pour l'année 2025 sont les suivantes :**

	Montant €HT	Montant TVA	Part totale	% €HT	% €TTC
<b>Dépenses liées au surcoût « amélioration plaisance »</b>	<b>637 937 €</b>	<b>127 587.40 €</b>	<b>765 524.40 €</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Région Grand Est	318 969 €	-	318 969 €	50 %	41.67 %
CeA	85 058 €	-	85 058 €	13.33 %	8.33 %
M2A	63 794 €	-	63 794 €	10 %	8.33 %
CC Sundgau	20 000 €	-	20 000 €	3.14 %	2.61 %
CCSAL	21 265 €	-	21 265 €	3.14 %	2.61 %
VNF	130 116 €	127 587.40 €	257 703.40 €	20.40 %	33.66 %

VNF, maître d'ouvrage, s'engage à informer les cofinanceurs de l'état d'avancement des opérations, et à fournir le bilan annuel des travaux réalisés à l'ensemble des cofinanceurs.

## ARTICLE 5 – MODALITES DE VERSEMENT DES FINANCEMENTS

### 5.1 - Modalités de règlement

Les cofinanceurs s'engagent à inscrire en temps utile dans leur budget les sommes nécessaires au règlement de la part des dépenses qui leur incombe.

Les modalités de versement de l'aide apportée par les cofinanceurs sont définies comme suit :

- Un appel de fond unique sera effectué au titre des prestations réalisées en 2024, sur la base des montants spécifiés à l'article 4.2. Il sera accompagné d'un état récapitulatif des dépenses, par opérations identifiées en annexe 1, visé par l'agent comptable secondaire du périmètre concerné. Les sommes seront versées à la réception des titres de perception transmis par l'agent comptable secondaire de l'établissement VNF à NANCY, compétent pour la DT Strasbourg (opérations en annexe 1).



- L'appel de fond correspondant aux prestations de l'année 2025 sera effectué après que celles-ci auront été réalisées, soit après le 1<sup>er</sup> janvier 2026, sur la base des montants arrêtés dans la convention financière 2026.

Un plan de financement définitif sera également produit par le bénéficiaire permettant de s'assurer que le cumul des aides publiques ne dépasse pas 80 % du montant de la dépense totale subventionnable réelle engagée par le bénéficiaire. Si ce cumul devait dépasser 80 %, les subventions faisant l'objet de la présente convention seront ajustées pour respecter ce plafond.



## 5.2 - Domiciliation des parties

La domiciliation des parties pour la gestion des flux financiers est précisée ci-après :

ETABLISSEMENT	ADRESSE DE FACTURATION
Région Grand Est	Région Grand Est 1, place Adrien Zeller B.P. 91006 67070 STRASBOURG Cedex
Collectivité européenne d'Alsace	Collectivité européenne d'Alsace Place du Quartier Blanc 67964 Strasbourg cedex
Mulhouse Alsace Agglomération	Mulhouse Alsace Agglomération 9 avenue Konrad Adenauer 68390 Sausheim
Communauté de Communes Sundgau	Communauté de Communes Sundgau Quartier Plessier Avenue du 8e régiment de Hussards BP 19 - 68131 ALTKIRCH Cedex
Communauté de Communes Sud Alsace Largue	Communauté de communes Sud Alsace Largue 7 rue de Bâle 68210 Dannemarie
VNF – Direction territoriale Strasbourg	Voies navigables de France Direction Territoriale de Strasbourg 4, quai de Paris CS 30367 67010 STRASBOURG CEDEX

## ARTICLE 6 - MODALITES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Un comité technique pourra se réunir a minima deux fois par an afin de présenter la programmation des travaux ainsi que leur état d'achèvement, à l'initiative du maître d'ouvrage ou bien à la demande de l'un des cofinanceurs.

## ARTICLE 7 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la signature par l'ensemble des parties et prendra fin à échéance de la fin des flux financiers générés par cette convention.

La présente convention est ainsi valable jusqu'à la réalisation effective des opérations, achevées par le solde comptable des opérations.

Les pièces justificatives attestant les soldes des opérations doivent être transmises avant le 31 décembre 2026.



## **ARTICLE 8 – MODIFICATION**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit et signé par les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

## **ARTICLE 9 – LITIGES**

En cas de contestation dans l'exécution de la présente convention et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

## **ARTICLE 10 – RÉSILIATION**

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une des parties, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, et restée infructueuse.

Les modalités de financement devront alors être modifiées conformément aux conséquences de la sortie d'un financeur et feront l'objet d'un avenant à cette convention.

## **ARTICLE 11 – MESURES D'ORDRE**

Les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge de celle des parties qui entendrait soumettre la présente convention à cette formalité.

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

Les opérations réalisées devront obligatoirement faire l'objet de mesures de publicité.

Voies navigables de France devra faire connaître au public cette action de partenariat sur cette opération mise en œuvre dans le cadre du contrat de canal du Rhône au Rhin branche sud.

Toute action d'information et/ou de communication devra présenter les logos des cofinanceurs ainsi que le taux et le montant du financement de chacun d'entre eux.

La présente convention est établie en six (6) exemplaires originaux :

- à Voies navigables de France (DTS) (1 ex)
- à la Région Grand Est (1 ex)
- à la Collectivité européenne d'Alsace (1 ex)
- à Mulhouse Alsace Agglomération (1 ex)
- à la Communauté de Communes Sundgau (1 ex)
- à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue (1 ex)

Fait à BETHUNE, le

Envoyé en préfecture le 27/06/2025  
Reçu en préfecture le 27/06/2025  
Publié le 27/06/2025  
ID : 068-200066033-20250612-C20250614-DE



La Directrice Générale  
de Voies navigables de France

**Cécile AVEZARD**

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27/06/2025

ID : 068-200066033-20250612-C20250614-DE



Le Président de la Région  
Grand-Est

**Franck LEROY**



Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace

**Frédéric BIERRY**



Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération

**Fabian JORDAN**

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27/06/2025

ID : 068-200066033-20250612-C20250614-DE



Le Président de la Communauté de Communes Sundgau

**Gilles FREMIOT**



Le Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue

**Fabien ULMANN**



**Liste des annexes :**

- Annexe 1 : Liste des opérations d'investissement liées à la navigation sur le périmètre de la Direction Territoriale Strasbourg (DTS)
- Annexe 2 : Relevé d'identité bancaire de VNF DTS

## ANNEXE 1 / LISTE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT LIÉES A LA NAVIGATION SUR LE PERIMETRE DE LA DTS

### Année 2024 : bilan

Type d'opération	Objet / lieu	Montant total €HT	Part du surcoût « amélioration plaisance » €HT
Confortement de berges	Essais et études biefs 10 et 11	20 469 €	15 351.75 €
Confortement de berges	Diagnostics bief de partage	43 259 €	32 444.25 €
Restauration d'ouvrages	Maintenance préventive de l'écluse 19N	105 712 €	71 356.00 €
Restauration d'ouvrages	Maintenance préventive de l'écluse 31N	3 000 €	2 025 €
	<b>TOTAL</b>	<b>172 440 €</b>	<b>121 177,00 €</b>

### Année 2025 : prévisions

Type d'opération	Objet / lieu	Montant total HT €	Part du surcoût « amélioration plaisance » €HT
Confortement de berges	Travaux biefs 10 et 11	360 000 €	270 000 €
Confortement de berges	Bief de partage : diagnostics	59 437 €	44 577.75 €
Confortement de berges	Bief de partage : travaux	50 000 €	37 500 €
Restauration d'ouvrages	Diagnostics déversoirs et ouvrages GH	20 000 €	13 500 €
Restauration d'ouvrages	Changement de portes écluse 35N	140 000 €	94 500 €
Restauration d'ouvrages	Maintenance préventive de l'écluse 19N	52 385 €	35 359.25 €
Restauration d'ouvrages	Maintenance préventive de l'écluse 31N	60 000 €	40 500 €
Automatisation	Maîtrise d'œuvre	40 000 €	30 000 €
Automatisation	Travaux anticipés (rainures à tirettes)	80 000 €	60 000 €
Automatisation	Contrôles extérieurs et prestations annexes	16 000 €	12 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>877 822 €</b>	<b>637 937,00 €</b>